

Annexe

Journal officiel des Communautés européennes

N° 118

Novembre 1969

Édition de langue française

Débats du Parlement européen

Session 1969-1970

Compte rendu in extenso des séances

Sommaire

Séance du lundi 3 novembre 1969 1

Reprise de la session, p. 2 — Excuses, p. 2 — Éloge funèbre, p. 2 — Communication du Conseil, p. 2 — Dépôt de documents, p. 3 — Renvoi en commission, p. 4 — Position du Parlement européen à l'égard des problèmes fondamentaux de la politique européenne et communautaire, p. 4 — Composition des commissions, p. 36 — Calendrier des prochaines séances, p. 36 — Conférence parlementaire de l'association, p. 36 — Adoption du procès-verbal, p. 36 — Interruption de la session, p. 36.

AVIS AU LECTEUR

En même temps que l'édition en langue française paraissent des éditions dans les trois autres langues officielles des Communautés : l'allemand, l'italien et le néerlandais. L'édition en langue française contient les textes originaux des interventions faites en langue française et la traduction en français de celles qui ont été faites dans une autre langue. Dans ce cas, une lettre figurant immédiatement après le nom de l'orateur indique la langue dans laquelle il s'est exprimé : (A) correspond à l'allemand, (I) à l'italien et (N) au néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition publiée dans la langue de l'intervention.

SÉANCE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 1969

Sommaire

<p>1. Reprise de la session..... 2</p> <p>2. Excuses 2</p> <p>3. Éloge funèbre 2</p> <p>4. Communication du Président 2</p> <p>5. Dépôt de documents 3</p> <p>6. Renvoi en commission 4</p> <p>7. Position du Parlement européen à l'égard des problèmes fondamentaux de la politique européenne et communautaire :</p> <p>MM. Scarascia Mugnozza, rapporteur ; Lücker, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Burger, au nom du groupe socialiste ; Berthoin, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; de la Malène, au nom du groupe de l'union démocratique européenne ; Amendola ; Luns, président en exercice du Conseil des Communautés européennes ; le Président ; Furler ; Cantalupo ; Armengaud 4</p> <p>Motion d'ordre : MM. Corona ; Kriedemann ; Scarascia Mugnozza 30</p> <p>Clôture du débat 30</p> <p>Examen de la proposition de résolution :</p> <p>Adoption du premier considérant 30</p> <p>Adoption du deuxième considérant 30</p> <p>Adoption du troisième considérant 30</p> <p>Adoption du paragraphe 1 30</p> <p>Examen du premier alinéa et des lettres A et B du paragraphe 2 : MM. Westertp ; Habib-Deloncle ; Burger 31</p>	<p>Adoption du premier alinéa et des lettres A et B du paragraphe 2 31</p> <p>Amendement n° 1/rév. : M^{lle} Lulling ; MM. Bersani, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Scarascia Mugnozza, rapporteur ; M^{lle} Lulling ; M. Starke 31</p> <p>Vote par division sur l'amendement n° 1/rév. :</p> <p>Adoption de la première partie : MM. Scarascia Mugnozza ; Vals ; M^{lle} Lulling.... 32</p> <p>Adoption de la deuxième partie 33</p> <p>Adoption de la lettre C 33</p> <p>Amendement n° 5 à la lettre D : MM. Oele ; Scarascia Mugnozza, rapporteur .. 33</p> <p>Adoption de l'amendement n° 5 et de la lettre D modifiée 33</p> <p>Adoption de la lettre E 34</p> <p>Amendement n° 2 à la lettre F 34</p> <p>Retrait de l'amendement et adoption de la lettre F 34</p> <p>Amendement n° 3 à la lettre G : M. Dehousse 34</p> <p>Adoption de l'amendement n° 3 et de la lettre G modifiée 35</p> <p>Adoption de l'ensemble du paragraphe 2 35</p> <p>Amendement n° 6 au paragraphe 3 : M. Habib-Deloncle 35</p> <p>Adoption de l'amendement n° 6 et du paragraphe 3 modifié 35</p>
--	---

<i>Amendement n° 4 au paragraphe 4 : M. Behrendt</i>	35	8. <i>Composition des commissions</i>	36
<i>Adoption de l'amendement n° 4 et du paragraphe 4 modifié</i>	35	9. <i>Calendrier des prochaines séances</i>	36
<i>Déclarations de vote : MM. Vredeling ; Burger</i>	35	10. <i>Conférence parlementaire de l'association</i>	36
<i>Adoption de la proposition de résolution</i>	35	11. <i>Adoption du procès-verbal</i>	36
		12. <i>Interruption de la session</i>	36

PRESIDENCE DE M. SCALBA

(La séance est ouverte à 14 h 30)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Reprise de la session

M. le Président. — Je déclare reprise la session du Parlement européen, qui avait été interrompue le 10 octobre dernier.

2. Excuses

M. le Président. — MM. Carcassonne, Faller, Radoux, Ramaekers, Rossi, Santero et Wohlfart s'excusent de ne pouvoir participer à la présente séance.

3. Eloge funèbre

M. le Président. — Mesdames, messieurs, frappé d'une brusque maladie, M. Leopoldo Rubinacci est décédé le 19 octobre dernier.

Après avoir fait partie, de 1949 à 1952, de l'Assemblée commune de la C.E.C.A. et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, M. Rubinacci a joué, de mars 1958 au mois de janvier de l'année en cours un rôle éminent en tant que membre du Parlement européen, dont il devait assumer la vice-présidence pendant près de sept ans. Dans cette haute assemblée, il s'est distingué par son intelligence, son sens des responsabilités et une infatigable activité, tant au sein du Bureau qu'à la commission juridique, à la commission des relations avec les pays africains et malgache et tout particulièrement, à la commission des affaires sociales et de la santé publique.

Grâce à l'intérêt particulier qu'il portait aux problèmes du monde du travail et à l'expérience qu'il en avait acquise dans les diverses fonctions qu'il avait exercées en tant que secrétaire adjoint de la Conférence générale italienne du travail, sous-secrétaire d'État, puis ministre du travail et des affaires sociales du gouvernement de la République italienne, enfin en sa qualité de délégué à la Conférence internationale du travail, il a pu enrichir les activités de cette haute assemblée d'une contribution de premier ordre dont le souvenir demeurera longtemps gravé dans nos mémoires.

Certain d'exprimer le sentiment unanime du Parlement, j'ai adressé à la famille de l'illustre disparu nos condoléances émues. Je suis persuadé que nous nous souviendrons pendant de longues années à la fois de l'œuvre accomplie par M. Rubinacci, et de ses hautes qualités humaines, qui nous ont permis de le considérer non seulement comme un collègue, mais plus encore, comme un véritable ami.

4. Communication du Président

M. le Président. — J'ai reçu du président en exercice du Conseil de ministres la lettre suivante en date du 29 octobre 1969 :

« Monsieur le Président,

En vue de la session de l'Assemblée qui comporte à son ordre du jour l'examen des projets du budget de la Communauté, j'ai l'honneur de vous informer des motifs qui n'ont pas permis au Conseil de soumettre à l'Assemblée, dans les délais prévus à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, le projet de budget de recherches et d'investissement pour l'exercice 1970.

Président

En effet, le Conseil, tout en ayant consacré différentes sessions à ce programme, n'a pas encore été en mesure d'arriver à un accord sur les propositions de programmes pluriannuels de recherches présentées par la Commission ainsi que sur l'avant-projet de budget de recherches et d'investissement traduisant ces propositions sur le plan budgétaire pour l'année 1970.

Lors de sa session du 28 octobre 1969, le Conseil est convenu de reporter jusqu'à sa prochaine session vers la fin novembre ou à défaut au début de décembre 1969; toute décision sur le programme de recherches d'EURATOM, en vue de permettre aux délégations de poursuivre, à la lumière des discussions qui ont eu lieu sur ce point au cours de la session du Conseil du 28 octobre, l'étude des propositions de la Commission.

Le Conseil ne manquera pas de transmettre à l'Assemblée ce projet de budget dès qu'il aura pu l'arrêter.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération. »

Mes chers collègues, en tant que Président du Parlement européen, je ne pense pas pouvoir donner acte de la communication du Conseil sans dire notre profond regret et notre préoccupation pour la situation qui a été créée par les omissions répétées du Conseil en vue des décisions à prendre sur les budgets de recherche et d'investissements de la Communauté européenne de l'Énergie atomique. Cette situation dure depuis plus de deux années. Notre Parlement a consacré deux sessions extraordinaires et de nombreux débats à l'examen de cette situation. Le personnel d'Euratom — fonctionnaires, chercheurs, techniciens — manifeste par des arrêts de travail son inquiétude sur l'incertitude croissante qui règne tant en ce qui concerne la stabilité de l'emploi que l'avenir même de l'organisation communautaire. En outre, comme le Parlement l'a souligné, l'absence de décision de la part du Conseil de ministres retarde et compromet gravement les actions concrètes que la Communauté européenne doit être en mesure d'entreprendre dans le secteur de la recherche scientifique et technologique.

Je suis donc sûr d'interpréter l'avis unanime du Parlement en déplorant cette situation et en espérant que le nouveau délai que le Conseil s'est fixé pour l'adoption du budget d'Euratom pourra être respecté et que la non-exécution du traité ne persistera pas davantage.

5. Dépôt de documents

M. le Président. — Depuis l'interruption de la session, j'ai reçu les documents suivants :

a) du Conseil des Communautés européennes des demandes de consultation sur :

— la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une décision concernant l'uniformisation progressive des accords relatifs aux relations commerciales des États membres avec les pays tiers et la négociation des accords communautaires (doc. 128/69) ;

ce document a été renvoyé à la commission des relations économiques extérieures pour examen au fond et, pour avis, à la commission politique ;

— la Convention d'Association entre la Communauté économique européenne et les États africains et malgache associés à cette Communauté, et documents annexés (doc. 132/69) ;

ce document a été renvoyé à la commission des relations avec les pays africains et malgache pour examen au fond et, pour avis, à la commission des relations économiques extérieures et à la commission de l'agriculture ;

— l'Accord créant une Association entre la Communauté économique européenne et la République unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya, et documents annexés (doc. 133/69) ;

ce document a été renvoyé à la commission des relations avec les pays africains et malgache pour examen au fond et, pour avis, à la commission des relations économiques extérieures et à la commission de l'agriculture ;

— la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement portant mesures spéciales en vue de l'amélioration de la production et de la commercialisation dans le secteur des agrumes communautaires (doc. 134/69) ;

ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des relations économiques extérieures ;

— la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) n° 1059/69 déterminant le régime d'échanges applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles (doc. 135/69) ;

ce document a été renvoyé à la commission économique pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture et à la commission des relations économiques extérieures ;

b) des commissions parlementaires les rapports suivants :

Président

- un rapport de M. Lautenschlager, fait au nom de la commission juridique, sur l'octroi de la protection juridique et la création et la garantie de l'uniformité juridique dans le domaine de la législation douanière et commerciale européenne, et sur les problèmes juridiques et institutionnels y afférents (doc. 129/69) ;
- un rapport de M. Dittrich fait au nom de la commission juridique, sur certaines questions fondamentales et de procédure relatives au rapprochement des législations dans la Communauté européenne (doc. 130/69) ;
- un rapport de M. Scarascia Mugnozza, fait au nom de la commission politique, sur la position du Parlement européen à l'égard des problèmes fondamentaux de la politique européenne et communautaire, en prévision de la Conférence des chefs d'État ou de gouvernements des États membres de la Communauté (doc. 131/69) ;
- un rapport de M. Jozeau-Marigné, fait au nom de la commission des transports, sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à des directives
 - I. concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la réception des tracteurs agricoles à roues ;
 - II. concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à certains éléments et caractéristiques des tracteurs agricoles à roues. (doc. 136/69) ;
- un rapport de M. Cousté, fait au nom de la commission des transports, sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à une série de directives concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à certaines dispositions intéressant les transports par véhicules à moteur (doc. 137/69) ;
- un rapport de M. Ricci, fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement concernant la fabrication et le commerce des jus de fruits et produits similaires (doc. 138/69).

6. Renvoi en commission

M. le Président. — J'informe le Parlement que les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives

- I. aux dispositions arrêtées en vertu de l'article 173 du traité C.E.E.A. et de l'article 201 du traité C.E.E. et concernant le remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres ;
- II. à la révision de l'article 20, paragraphe 1, du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes (doc. 99/69),

qui avaient été renvoyées à la commission des finances et des budgets, pour examen au fond et, pour avis, à la commission politique, ont également été renvoyées pour avis à la commission de l'agriculture par lettre du 3 novembre 1969.

7. Position du Parlement à l'égard des problèmes fondamentaux de la politique européenne et communautaire

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Scarascia Mugnozza, fait au nom de la commission politique, sur la position du Parlement européen à l'égard des problèmes fondamentaux de la politique européenne et communautaire, en prévision de la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de la Communauté (doc. 131/69).

Le rapport de M. Scarascia Mugnozza n'ayant pas été déposé dans le délai prévu par la réglementation du 11 mai 1967, je dois considérer que son inscription à l'ordre du jour a été faite sous réserve d'une décision du Parlement sur l'urgence.

Je consulte donc le Parlement sur l'urgence.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

L'urgence est décidée.

Je rappelle que le 10 octobre dernier, le Parlement avait décidé de limiter comme suit le temps de parole pour ce débat :

- 20 minutes pour le rapporteur et les orateurs parlant au nom d'un groupe, étant entendu qu'il n'y aura qu'un seul orateur par groupe ;
- 15 minutes pour les autres orateurs ;
- 5 minutes pour les orateurs parlant sur un amendement.

Afin d'assurer le bon déroulement de nos travaux, j'invite les collègues qui envisagent de déposer des amendements et qui ne l'ont pas encore fait, à le faire aussi vite que possible pour qu'ils puissent être traduits et distribués rapidement de façon à permettre aux orateurs de donner leur avis sur ces amendements au moment de la discussion générale.

Avant de donner la parole au rapporteur, je voudrais saluer MM. Luns et Pedini, respectivement ministre

Président

des affaires étrangères des Pays-Bas et secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République italienne, qui ont bien voulu assister à nos travaux.

La parole est à M. Scarascia Mugnozza.

M. Scarascia Mugnozza, rapporteur. — (1) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en prenant la parole devant vous, je me rends parfaitement compte de ce que le Parlement européen franchit en ce jour un pas très important pour l'avenir de l'Europe, telle qu'il l'a toujours voulue et appelée de ses vœux, conformément à l'esprit des traités instituant les Communautés. La commission politique — qui a examiné cette question avec ardeur au cours de trois réunions — de même que tous les groupes politiques ont entièrement saisi l'importance du présent débat et des orientations qui se dégageront de ses conclusions. Le texte de la proposition de résolution soumise à l'examen du Parlement européen, est le fruit d'une volonté bien déterminée et pourra, je l'espère, soutenir l'analyse critique que notre assemblée s'apprête à lui consacrer sans avoir à subir des modifications essentielles.

Cependant, avant de passer à cette proposition de résolution, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire à vous-même et au Bureau du Parlement européen combien nous vous sommes reconnaissants d'avoir décidé de consacrer une réunion extraordinaire aux problèmes de politique que soulève la conférence au sommet qui doit se tenir prochainement. Je voudrais également remercier mes collègues de la commission politique, qui m'ont secondé dans la rédaction du texte de la proposition de résolution, et exprimer ma gratitude au président du Conseil de ministres, qui a tenu à être parmi nous en ce jour et qui aura ainsi l'occasion de se rendre compte de l'esprit et de la volonté qui nous animent, de même qu'à M. Pedini, qui a eu l'amabilité d'accepter d'assister à la présente réunion, à laquelle il représente le gouvernement italien et M. Moro, retenu pour des raisons de santé.

Je crois, Monsieur le Président, résumer le point de vue de la commission politique en affirmant que nous accordons à la conférence de La Haye toute l'importance qui lui revient ; en d'autres termes, nous la considérons comme une rencontre constructive, au cours de laquelle devront se dissiper tous les sentiments de méfiance afin que puisse être mise en œuvre une politique spécifique, capable de jeter les bases d'une action plus vaste qui nous conduira progressivement vers des buts très concrets.

Nous n'entendons nullement jouer ici les Cassandra, ni renier le long chemin que nous avons déjà parcouru. Nous sommes conscients de tous les aspects de la situation, et nous pensons avoir apporté une contribution utile en tant que Parlement européen, mais nous estimons aussi que le moment est venu de nous prononcer de façon claire et définitive. Il me

semble que les chefs d'État ou de gouvernement ont compris cette nécessité impérieuse, sinon, ils n'auraient pas pris la décision de se réunir ; toutefois, il est également de notre devoir de les avertir que nous ne tolérons pas de nouvelles désillusions et de nouveaux ajournements.

Les rapports présentés à cette haute assemblée au cours de ces derniers mois par MM. Hougardy, Corona et Lücker ont tous insisté, en des termes parfois différents, mais dans le même esprit, sur l'état de stagnation, de déséquilibre, de difficultés, voire de crise et parfois de dégradation au milieu duquel nous nous débattons et, au cours de leurs interventions, les parlementaires ont tous exprimé une préoccupation et une inquiétude identiques.

Il est donc indispensable de sortir de l'équivoque et de dire sans ambages, sans effets oratoires, sans ambiguïté, ce que nous entendons faire.

Tout d'abord, il est certain que nous nous félicitons de la conférence au sommet et que nous la considérons comme un facteur utile d'éclaircissement, auquel on pourrait à nouveau recourir à l'avenir, nous estimons qu'elle ne peut ni ne doit se substituer aux institutions communautaires et que le Conseil de ministres et la Commission doivent conserver les prérogatives qu'elles détiennent en application des traités. C'est également pour cette raison que nous souhaitons ardemment que la Commission exécutive assiste aux travaux de la conférence au sommet.

Il nous faut donc faire preuve de la clarté et de la volonté concrète auxquelles s'attendent les peuples d'Europe, si nous voulons accomplir l'œuvre de paix et de progrès qui a éveillé tant d'espairs, également sur d'autres continents et auprès d'autres nations.

Ce que nous demandons, Monsieur le Président, nous le demandons non pas au nom de nos points de vue particuliers ou d'une expérience qui n'est pas étroitement liée à la réalité, mais bien au contraire selon l'esprit et la lettre des traités qui furent librement conclus et, ajouterons-nous, conformément à l'esprit de la conférence au sommet, tenue le 13 juillet 1961 à Bonn et à l'issue de laquelle avait été publié un communiqué dont je voudrais citer le passage qui nous intéresse le plus ici :

« soucieux de renforcer les liens politiques, économiques, sociaux et culturels qui existent entre leurs peuples, notamment dans le cadre des Communautés européennes, et d'avancer vers l'union de l'Europe ; convaincus que seule une Europe unie, alliée aux États-Unis d'Amérique et à d'autres peuples libres, est en mesure de faire face aux dangers qui menacent l'existence de l'Europe et celle de tout le monde libre, et qu'il importe de réunir les énergies, les capacités et les moyens de tous ceux pour lesquels la liberté est un bien inaliénable ; résolu à développer leur coopération politique en vue de l'union de l'Europe et à pour-

Scarascia Mugnozza

suivre en même temps l'œuvre déjà entreprise dans les Communautés européennes, les chefs d'État ou de gouvernement ont décidé de donner forme à la volonté d'union politique déjà implicite dans les traités qui ont institué les Communautés européennes, d'organiser à cette fin leur coopération, d'en prévoir le développement, de lui assurer la régularité qui créera progressivement les conditions d'une politique commune et permettra finalement de consacrer l'œuvre entreprise dans les institutions. »

Tel est le texte que les chefs d'État ou de gouvernement publièrent en juillet 1961 à l'issue de la conférence de Bonn. Nous voulons restaurer cet esprit mais non, comme on l'a fait observer, en subir à nouveau ses conséquences non concluantes ; nous voulons retrouver l'esprit qui se dégage du texte de ce communiqué, par lequel les chefs d'État ou de gouvernement s'engageaient à traduire en une réalité fructueuse et concrète les obligations qu'ils avaient assumées et les espoirs qu'ils avaient éveillés. Aussi, en leur demandant, dans notre proposition de résolution, de suivre une certaine ligne, nous conformons-nous aux traités et tenons-nous compte des engagements qu'ils avaient déjà pris. Comme nous estimons que le moment est venu, nous avons fixé à 1970 l'année au cours de laquelle il faudra donner forme et contenu à la volonté politique de réaliser l'union politique.

Cependant, il était inconcevable que, dans cette proposition de résolution, nous ne mentionnions pas explicitement les concepts qui forment désormais en Europe un triptyque dont il est très souvent question, à savoir l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement des Communautés. Je crois pouvoir affirmer qu'à nos yeux, ce triptyque représente un programme global, un cadre économique équilibré dont tous les éléments sont interdépendants. J'ajouterai que les trois points de ce programme sont mis en œuvre simultanément. Comme je l'ai déjà dit, la conférence au sommet devrait permettre de dissiper les sentiments de méfiance, et je pense que cela sera d'autant plus facile que ce triptyque traduira une volonté commune d'agir simultanément dans les trois directions indiquées.

Le fait que la proposition de résolution comprenne une énumération de points ne signifie nullement que nous voulions ou entendions assigner une priorité à l'un d'entre eux par rapport aux autres. A notre avis, les trois volets du triptyque sont également nécessaires et indispensables, et je ne pense pas que la vie de la Communauté puisse continuer d'être grevée par l'idée erronée selon laquelle l'ouverture de négociations avec les pays d'Europe qui lui ont présenté une demande d'adhésion retarderait son achèvement et son approfondissement. Personnellement, je suis persuadé du contraire. A mon sens, l'ouverture des négociations créera un climat plus détendu, dans lequel les entretiens entre les six partenaires

pourront se poursuivre de façon beaucoup plus claire et plus satisfaisante.

Cependant, il faut nous entendre sur ce terme de triptyque : les mots valent la signification qu'on veut leur donner, et celle-ci doit être commune et harmonieuse. Ce concept a certainement des implications d'ordre juridique, mais la volonté politique doit l'emporter sur toutes les autres considérations. Quelle serait l'utilité, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'une décision relative à la politique agricole commune si l'on ne prenait pas en même temps des décisions dans le domaine de la politique économique, monétaire et fiscale ? A quoi servirait un nouvel accord pluriannuel pour l'Euratom, auquel il est cependant si difficile de parvenir, en l'absence de la volonté d'appliquer une politique commune dans le secteur de la recherche et de la technologie ? A quoi bon doter la Communauté de ressources propres si l'on ne confère pas en même temps au Parlement des pouvoirs dans le domaine budgétaire ? Enfin, quelle serait l'utilité de toutes ces réalisations si la Communauté ne s'ouvrait pas aux autres, comme le prévoit le traité, alors que nous savons pertinemment qu'elle n'est pas destinée à être une entité autarcique, mais bien une communauté ouverte au monde et consciente de ses problèmes ?

La Communauté doit donc se compléter, s'approfondir et s'élargir selon les moyens dont elle dispose, mais avec une volonté déterminée et un esprit décidé. A d'autres occasions, j'ai déjà dit que tous les chefs d'État ou de gouvernement devaient faire leur *mea culpa*. Le moment est maintenant venu pour eux de nous prouver qu'ils sont les véritables interprètes de la volonté populaire.

Tels sont, Monsieur le Président, les points que la commission politique a examinés et sur lesquels repose la proposition de résolution. J'espère que le Parlement européen les approuvera. Toutefois, avant de conclure, je voudrais ajouter deux considérations encore.

Il m'a semblé que lors de leur réunion du 31 octobre, les membres de la commission politique étaient d'accord sur l'alinéa F du paragraphe 2, dans lequel il est demandé sans ambiguïté que soient renforcés les pouvoirs du Parlement dans le domaine budgétaire. Il ne pouvait en être autrement, si l'on se rappelle que le 7 octobre, le Parlement avait adopté à l'unanimité une résolution, présentée par M. Furler, qui traitait de cette même question. Cependant, comme ce texte paraissait de nature à soulever des difficultés, non pas sur le plan politique ou du point de vue des intentions, mais quant aux termes exacts à utiliser dans les quatre langues officielles de la Communauté, je me suis permis de présenter un corrigendum qui devrait éliminer toute hésitation. Selon ce corrigendum, l'alinéa F devrait se lire comme suit : « ...de renforcer les pouvoirs du Parlement européen dans le domaine budgétaire, conformément à la réso-

Scarascia Mugnozza

lution du 7 octobre 1969. » A cette date en effet, ladite résolution avait été approuvée à l'unanimité, et je ne pense pas que le Parlement puisse revenir aujourd'hui sur cette question en la considérant dans une autre optique.

Je voudrais également attirer l'attention du Parlement européen sur l'alinéa G du paragraphe 2 de la proposition de résolution, dans lequel il est question de réaliser la coopération culturelle, notamment par le moyen de réunions périodiques des ministres de l'instruction publique au sein du Conseil de ministres, et de la création d'un Office européen de la jeunesse. Le domaine culturel n'est ni prévu, ni réglementé par les traités ; néanmoins, il est clairement apparu, lors de la dernière session du Parlement européen à Strasbourg, que les Communautés devraient s'occuper des problèmes de l'enseignement et de la culture. En mentionnant la création d'un Office européen de la jeunesse, la proposition de résolution ne fait que rappeler une résolution que le Parlement européen avait adoptée en 1966 mais à laquelle, en dépit de toutes les requêtes présentées depuis lors, aucune suite n'a été donnée jusqu'à présent, sans que nous sachions, d'ailleurs, quels sont les responsables et les motifs de cet état de chose. Or, à mon avis, nous ne pourrions conférer à la Communauté un aspect politique exempt de toute équivoque et un aspect économique, nous ne pourrions donner un aspect commun aux questions techniques et technologiques si nous ne nous aventurons pas également dans le domaine de la culture et de l'enseignement. Nous ne pouvons négliger les problèmes que pose jour après jour la jeunesse si nous voulons que celle-ci, qui a manifesté autrefois tant d'enthousiasme pour les institutions communautaires, surmonte l'état actuel d'éloignement qui pourrait, à la longue, porter un préjudice réel à l'avenir de notre Europe.

J'en arrive ainsi à la fin de mon exposé, Monsieur le Président. Permettez-moi de remercier une fois encore mes collègues de la commission politique de l'aide et des encouragements qu'ils m'ont prodigués. Pour terminer, je forme le vœu qu'à l'issue du présent débat, la proposition de résolution réunira un accord aussi complet que possible, et ce dans l'intérêt de l'Europe et des objectifs que nous nous sommes fixés en toute sincérité.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Lücker, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Lücker. — (A) Monsieur le Président, notre rapporteur, qui est en même temps président de la commission politique, a donné une interprétation politique remarquable de ce texte qui a été adopté par la commission politique après de longues discussions et qui expose son point de vue sur la prochaine conférence au sommet de La Haye.

Après cet excellent exposé, l'avis que peut donner le porte-parole d'un groupe ne peut consister qu'à présenter certains aspects politiques et à mettre en lumière l'idée, l'intention politique que tout cela couvre ; car il doit s'agir d'un problème bien particulier puisque vous avez, Monsieur le président, convoqué notre Parlement en séance extraordinaire et que, comme nous pouvons le constater, non seulement le président du Conseil, mais également un certain nombre de représentants des gouvernements de nos États membres sont venus assister à nos débats.

Monsieur le président, en exergue à mon exposé, je voudrais préciser que le mandat politique de notre assemblée ne peut se traduire que par la manifestation de notre volonté politique dans le respect absolu des traités. Cette volonté politique se traduit également par l'application intégrale de ces traités dans tous les domaines, par toutes les institutions et en tout temps. Le leitmotiv qui caractérise mes déclarations et qui, dans l'ensemble, recoupe l'esprit de la résolution de la commission politique, témoigne à la fois d'une profonde préoccupation et d'un espoir modéré quant aux résultats de la prochaine conférence au sommet.

Préoccupation profonde. Pour quelle raison ? La situation politique et les conditions actuelles de notre Communauté européenne sont connues et nombreux sont les observateurs qui estiment qu'il s'agit d'une crise de la politique agricole commune. Cette opinion ne paraît superficielle et ne va pas au cœur de la situation actuelle, même si — comme nous pouvons le lire dans la presse d'aujourd'hui — le responsable de la Commission, M. Mansholt, a fait allusion hier, en public, à une démission possible. Ceci dans la mesure où les informations de la presse sont exactes. Cette information pourrait renforcer l'impression qu'il s'agit réellement d'une crise de la politique agricole commune. Mais agiter cette pensée ne peut être le fait que de celui qui ne veut pas de l'intégration européenne telle qu'elle est prescrite par les traités de Rome et de Paris. La crise dans laquelle nous nous débattons n'est en effet pas une crise de la politique agricole, elle est due au fait que l'équilibre a été rompu en matière de développement, et ce d'une manière qui ne laisse pas d'être préoccupante. Il s'agit en première ligne de la rupture d'un équilibre ou de l'accentuation d'un déséquilibre dans les secteurs économiques de notre intégration. D'un côté se situe le secteur agricole et de l'autre les secteurs de l'économie générale et de la politique monétaire. Par le passé, le mythe tant vanté du dollar vert de notre Communauté a écarté bien des doutes que nourrissaient ceux qui savaient exactement ce qui était en jeu dans la Communauté. Lorsque nous avons introduit le dollar vert en 1963-1964, c'était dans l'attente et avec la conviction que les politiques économiques et financières, y compris les politiques monétaires des États membres de notre Communauté, étaient et demeurerait orientées vers un

Lücker

même et unique objectif et qu'elles se développeraient symétriquement et régulièrement. Nous savons aujourd'hui que cette attente a été déçue. Elle n'a pas tenu ce que nous en escomptions à l'époque et nous savons depuis à tout le moins le printemps de l'année dernière que toute attente était vaine. Oui, depuis le printemps de l'année dernière, bon nombre d'entre nous ont vécu dans l'inquiétude parce que les désordres économiques survenus dans l'un des principaux pays de la Communauté leur ont fait craindre que le dollar vert, ce ciment de la Communauté, ne pourrait faire face aux réalités économiques et sociales. Et nous avons tous redouté le jour où cette conviction deviendrait une réalité sur le plan européen. Les faits sont enfin apparus au grand jour le 12 août 1969 avec la dévaluation du franc français et le 27 octobre 1969 avec la réévaluation du DM, et ont montré que le déséquilibre du développement a créé, et devait créer, la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Quelles en sont les causes ? Ce ne sont certes pas les décisions qui ont été prises dans ces domaines. Les causes sont plus profondes.

Le dilemme dans lequel est enfermé le développement européen est en fait le résultat du compromis fatidique de Luxembourg de février 1966. Je n'irai pas jusqu'à dire que l'esprit des traités de Rome est devenu un spectre européen — mais si l'on était cynique, c'est bien cela qu'il faudrait dire. Force est toutefois de constater que depuis ce fatidique compromis de Luxembourg nous en avons été réduits à pratiquer une politique d'expédients, dénuée de la force d'attraction politique nécessaire et suffisante qui aurait pu être la nôtre si l'on avait notamment appliqué, conformément aux dispositions du traité, la règle relative aux décisions à la majorité au Conseil. On peut s'étonner aujourd'hui — permettez-moi de le dire en toute sincérité — que l'on ait pu appliquer aussi longtemps une politique commune et que l'on soit parvenu malgré tout à des résultats qui nous ont apporté une certaine satisfaction au cours des dernières années. Cependant, il faut constater aujourd'hui que les deux déséquilibres existants sont à la base de la situation actuelle. En premier lieu, le déséquilibre dans le secteur économique en tant que tel. Je veux parler du déséquilibre existant entre le secteur agricole, d'une part, et le secteur de l'économie et de la politique monétaire, d'autre part. L'autre déséquilibre auquel je songe est celui entre l'économie dans son ensemble et le secteur politique dans son ensemble. Ainsi est esquissé le problème auquel nous sommes confrontés. Nous sommes à la croisée des chemins et deux voies s'offrent à nous : d'une part, la voie qui consisterait en une pause générale dans le développement européen, pause qui signifierait plus qu'un arrêt et entraînerait le risque d'une stagnation et d'une régression dans le sens d'une « renationalisation ». Ce terme a souvent été employé au cours des débats des derniers mois au Parlement. La deuxième voie qui s'offre à nous,

à condition que nous fassions preuve d'une volonté politique et d'une énergie suffisantes est celle de la percée en avant de la politique dans notre Communauté. Monsieur le Président, point n'est besoin de dire que je suis favorable à cette deuxième voie et que je me rallie à l'opinion de notre rapporteur que nous retrouvons dans les rapports de M. Hougardy, dans celui de M. Corona et, si vous voulez, également dans le rapport que j'ai présenté il y a un an et demi. Seule l'écriture révèle dans ces trois rapports la plume, la main qui les a rédigés. Dans l'analyse des problèmes et les conclusions à en tirer, ces rapports sont concordants. Les conclusions du rapport Hougardy — qui a été discuté il y a quelques semaines devant cette assemblée — sont également très nettes à cet égard. Quant aux conclusions présentées aujourd'hui par M. Scarascia Mugnozza, elles constituent pratiquement le couronnement de ce que nous avons reconnu comme politiquement juste en vue de la conférence au sommet qui fait l'objet de nos débats.

Je tiens à dire dès à présent que je me réjouis de ce que notre rapporteur ait finalement davantage mis l'accent sur l'espoir que sur nos préoccupations. C'est pourquoi mes amis politiques, pleinement convaincus, approuveront le rapport et la résolution de notre rapporteur.

Monsieur le Président, ceci me permet d'en venir à la teneur de cette résolution. Il est exact, comme l'a déclaré notre rapporteur, que ce triptyque sur l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement de la Communauté constitue un tout. Je voudrais souligner, et c'est dans ce sens que vont les préoccupations de mes amis politiques, que cette trilogie porte en elle une interdépendance d'ordre politique et que nous attachons une grande importance à ce que les activités de la Communauté se déroulent parallèlement dans ces trois secteurs. Aucune hiérarchie, aucun ordre de priorités, aucun calendrier n'exige que ces objectifs soient réalisés l'un après l'autre. Et je crois qu'il n'y a aucune raison de le faire.

Si malgré cela nous avons, avec l'entière approbation aussi de mes amis politiques, placé en tête de la résolution les considérations politiques générales dans l'esprit de la déclaration de Bonn de juin 1961, c'est parce que force est de constater — et le Parlement l'a fait nettement et à plusieurs reprises au cours des derniers mois — que la Communauté ne pourra plus réaliser de progrès sensibles sans que davantage de compétences ou de souveraineté soient déléguées par les États membres aux organes communautaires, oui, sans une délégation de compétences suffisante dans chaque cas. J'admets que pour y parvenir, les objectifs d'une politique européenne extérieure commune doivent être envisagés et définis par un processus permanent de formation de l'opinion. Il est indispensable que l'on se rende compte, au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, de la place et du rôle de l'Europe dans le monde, mais il

Lücker

est tout aussi indispensable — je tiens à le souligner — de poser les premiers jalons d'une collaboration politique organisée en Europe. Si nos États ne parviennent pas à une telle déclaration d'intention et de volonté politique, il sera impossible de déléguer de nouveaux pouvoirs souverains aux institutions de la Communauté. Or, il est impossible de réaliser une union économique et une union monétaire sans délégation de pouvoirs suffisants. Voilà la seule conclusion vraie que l'on peut en tirer, pour amère qu'elle puisse paraître à certains. Et en l'absence d'une union économique et monétaire, il sera impossible, à la longue, de maintenir le marché commun agricole dans sa forme actuelle, une autre conséquence tout aussi amère.

La politique agricole commune, la politique commune des prix agricoles et la responsabilité financière commune du financement agricole constituent un tout. Mais, à la longue, l'Europe verte, l'Europe de l'agriculture ne pourra survivre sans une Europe économique. Et celle-ci ne pourra se faire tant que l'Europe politique ne sera pas tout au moins engagée sur la bonne voie. Est-ce là une illusion ou une possibilité réelle ?

Mes amis politiques sont convaincus que les faits et les motifs qui étaient valables lors de la conclusion des traités demeurent tout aussi valables aujourd'hui. S'il en est bien ainsi, il me semble que l'on devrait pouvoir s'entendre, dans l'esprit du préambule de la déclaration de Bonn, dans lequel tout ceci est excellemment exprimé, sur le rôle et la place de l'Europe dans le monde à l'égard du monde communiste, des États-Unis et également du tiers monde. Le tiers monde a besoin, pour son orientation, d'être informé sur ce que l'Europe peut lui offrir. Le tiers monde ne s'orientera pas en fonction d'États d'importance moyenne placés entre les deux géants, même si leur situation est de premier plan. Mais une Europe rayonnante de vitalité et s'affirmant sur le plan politique est et demeure un pôle d'attraction pour le tiers monde.

J'en viens au deuxième point : nous nous sommes prononcés au point 2 de la résolution pour le passage de la période transitoire à la phase définitive du Marché commun. Mes amis politiques l'ont fait dans une intention très précise. Je tiens à dire qu'il s'agit là d'une déclaration de confiance accordée en quelque sorte a priori sur des résultats de la prochaine conférence. Et je tiens à dire, Monsieur le Président, que si cette conférence au sommet ne parvient pas à poser des jalons dans le sens que j'ai indiqué, mon groupe se prononcera définitivement sur la question de la période transitoire au cours d'une prochaine réunion. C'est ainsi que je tiens à interpréter notre approbation.

Pour terminer, je voudrais poser une question : nos exigences, nos espoirs quant aux résultats de la con-

férence au sommet sont-ils trop ambitieux ? Je ne le crois pas. En tant que parlementaires européens et hommes politiques réalistes et ayant le sens des difficultés européennes, nous n'attendons pas de miracles de la conférence au sommet. Mais nous savons également que le chemin que nous avons parcouru jusqu'à présent n'a pas été facile et que nous avons dû surmonter des crises et des difficultés. Nous croyons que la fatalité de l'histoire est également valable pour l'œuvre d'unification européenne. C'est pourquoi nous n'attendons pas de miracles, mais croyons qu'il devrait être possible de réaliser ce qui a déjà été exprimé dans la Déclaration de Bonn de 1961. Nous ne voulons pas succomber à la tentation d'écrire l'histoire à l'envers. Je me félicite de ce que le rapporteur, M. Scarascia Mugnozza, ait clairement exposé ce que nous voulons. Nous espérons cependant que la conférence au sommet permettra de poser dans l'esprit de la Déclaration de Bonn — qui est le même que l'esprit des traités de Rome — des jalons en vue du développement futur, d'arrêter des décisions et de donner des orientations concrètes aux institutions de la Communauté qui auront pour tâche, après la conférence au sommet, de préparer cet ensemble de décisions — soigneusement coordonnées par le Président Rey et sa Commission — dont nous pensons et pouvons penser qu'elles nous montreront à la fin de cette année la voie à suivre pour une nouvelle évolution. Voilà ce que nous attendons de la conférence au sommet, et je terminerai en disant que nous ne sommes certainement pas les seuls. Je pense que les chefs d'État responsables sont tenus de le faire à l'égard des peuples européens s'ils veulent conserver leur crédibilité. Ils sont tenus de le faire aux yeux des peuples d'Europe et d'une jeunesse qui exprime son inquiétude, comme le témoigne ce manifeste qu'on nous a remis ici, aujourd'hui. Et je voudrais ajouter que ceci est le devoir des hommes d'État responsables de l'avenir de notre Europe commune !

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Burger, au nom du groupe socialiste.

M. Burger. — (N) Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, chers collègues, sur proposition de son président, le Parlement a décidé de consacrer une session spéciale à la conférence européenne au sommet. Le Parlement européen entend souligner ainsi l'importance de cette conférence.

Le groupe socialiste a appuyé cette proposition pour deux raisons : la première raison est que des conférences au sommet devraient être organisées périodiquement, même si tout allait selon nos désirs en Europe, afin de concrétiser les perspectives politiques. En principe, nous sommes donc d'avis que les fonctionnaires gouvernementaux responsables de-

Burger

vraient se consulter à certains intervalles sur les possibilités à venir qui s'offrent pour l'Europe. Aujourd'hui, cependant, c'est un autre motif qui est prédominant car les possibilités de développement à venir pour l'Europe nous semblent compromises. Aujourd'hui, une conférence au sommet nous semble surtout nécessaire parce qu'elle est l'ultime possibilité, en la situation actuelle, d'éviter que la perspective d'une Europe unie ne soit anéantie.

Je développerai quelque peu ces sombres paroles. Dans son discours d'ouverture, le 22 juillet passé, le président du Conseil a exprimé la crainte que nous — c'est-à-dire les ministres — ne puissions pas mener à bonne fin la tâche qui nous est impartie. Si le Conseil en est arrivé — à bon droit d'ailleurs — à penser ainsi, qui donc pourrait encore donner une chance à l'Europe ? Car le Conseil s'est approprié progressivement tous les pouvoirs et, chose curieuse, sans devenir lui-même puissant autrement que dans un sens négatif. Le Conseil a relégué la Commission au second plan en ne prenant aucune décision à la suite des propositions qu'elle lui soumettait et en imposant ainsi un mini-compromis après l'autre. Le Conseil a appliqué le principe des décisions majoritaires de telle manière que les forces nationales et nationalistes ont pu se développer au détriment de l'Europe. Le Conseil a empêché que le Parlement ne gagne un profil bien déterminé en s'abstenant pendant des années de toute réaction à nos propositions tendant à organiser des élections européennes, il a empêché que le Parlement ne gagne de l'autorité en matière budgétaire et en matière de législation européenne. Le Conseil qui a toujours bien appliqué les traités, comme il l'affirme, a néanmoins dégénéré, comme s'est exprimé son président, en une sorte de plate-forme des négociations intergouvernementales au lieu d'être un organe communautaire. Et quels sont les résultats que le Conseil a atteints grâce à cette position autoritaire ? L'Euratom est en fort mauvaise posture. Une politique agricole commune viable dans l'avenir n'a pas été définie. Dans un article du 29 octobre de cette année intitulé : « L'Europe est au bout de son latin », le Monde déclare — je cite — : « que les Six ne se fassent pas d'illusions sur l'efficacité de la coopération dans le domaine monétaire ».

Et qu'en est-il de la fin de la période de transition ? Pouvons-nous en toute conscience inaugurer la phase définitive du marché commun et déclarer, comme le fait l'article 8, paragraphe 7 du traité C.E.E., que l'ensemble des réalisations que comporte l'établissement du Marché commun sont mises en place ? Ou ne serait-ce pas, en grande partie, pure façade ?

Lorsqu'on considère cette question et d'autres analogues, on ne s'étonnera pas qu'une conférence au sommet soit nécessaire pour sortir de l'impasse. En ce sens, le gouvernement français mérite tous nos éloges pour son initiative. Néanmoins, il convient de distinguer très nettement entre conférence des chefs

de gouvernement et conseil communautaire des ministres.

Que demandons-nous à une conférence des chefs de gouvernement et qu'attendons-nous qu'elle ne fasse pas ? Nous ne voulons pas que les gouvernements assument la tâche de l'organe communautaire qu'est le Conseil. Cela serait en effet la fin de l'Europe communautaire. C'est pourquoi nous ne demandons pas que la conférence au sommet soit institutionnalisée. Au contraire, ce que nous demandons, c'est que les chefs de gouvernement, dans la situation concrète qui nous occupe, éliminent les obstacles qui font que les Communautés fonctionnent de manière peu satisfaisante. Il y aurait tout spécialement lieu de le faire dans les domaines dans lesquels les gouvernements sont responsables de l'évolution indésirable des choses dans la Communauté.

Quels sont les obstacles qui font que les organes de la Communauté fonctionnent de façon peu satisfaisante ? Il faut nommer tout d'abord l'absence d'objectifs politiques européens. Le développement du Marché commun est gêné du fait qu'il ne s'inscrit pas dans le cadre plus général d'une politique européenne. Le traité C.E.E. trace ce cadre en principe mais il laisse aux gouvernements le soin de lui donner une forme plus concrète. Les gouvernements n'ont cependant pas été en mesure de le faire.

Le rapport Hougardy du 4 juillet 1969, dont il a déjà été question à plusieurs reprises, nous dit à ce propos, au paragraphe 18 : « La C.E.E. était et reste nécessaire, mais politiquement, elle constitue une tentative d'éluder le problème. On a tenté de laisser de côté des problèmes politiques sur lesquels, si l'on se référait à l'expérience des premières années 50, il n'était pas possible de se mettre d'accord, pour mener une politique de solidarité partielle. On espérait aboutir ainsi, en fin de compte, à un accord politique. La tentative d'organiser en commun simplement la politique économique et monétaire procède de la même spéculation. Sans doute est-elle contraignante, mais ce n'en est pas moins une nouvelle tentative d'éluder le problème. » Et M. Hougardy de conclure : « Les résultats de onze ans de C.E.E. ne laissent guère de place à l'espoir ».

Voilà donc une première tâche caractéristique qui s'offre aux chefs de gouvernement. Il faut qu'ils situent le marché commun dans un cadre politique commun déterminé par les objectifs communs de l'Europe. Or, la conférence au sommet ne sera pas en mesure d'accomplir cette tâche si les organes communautaires ne fonctionnent pas en conformité du traité. C'est un cercle vicieux : d'une part, les organes européens ne fonctionnent pas parce qu'il manque un cadre politique commun, mais, d'autre part, il n'est pas possible de créer ce cadre politique puisque les organes communautaires ne fonctionnent pas. La question décisive est donc de savoir si la conférence au sommet parviendra à rompre ce cercle vicieux.

Burger

Il est réjouissant que le gouvernement français ait pris conscience de cette nécessité, comme le dénote le fait qu'il ait pris l'initiative en vue de la prochaine conférence au sommet.

Sur quels points les organes communautaires ne fonctionnent-ils pas tel que l'entend le traité ? Il y a tout d'abord le fait que le traité C.E.E. invite les autres peuples européens qui partagent l'idéal des Six, à s'associer à leurs efforts. Le Conseil par contre déclare : « Nous ne voulons pas négocier avec la Grande-Bretagne ». La politique du Conseil est en contradiction flagrante avec le traité. Si la conférence au sommet ne parvient pas à faire respecter le traité à cet égard, il n'y a plus rien à dire sur le sujet de l'Europe. Les négociations avec la Grande-Bretagne sont une condition sine qua non. Il faut qu'il règne au sujet de l'attitude de la Communauté à l'égard de l'adhésion de la Grande-Bretagne autant de certitude qu'en réclame la France pour le financement de son agriculture.

Mais ce n'est pas seulement le Conseil, c'est aussi la Commission qui doit fonctionner comme le demande le traité. Son droit d'initiative ne peut être efficace que si les dispositions du traité relatives aux décisions majoritaires sont appliquées correctement. Et le Parlement ne saurait non plus fonctionner en conformité des objectifs du traité à défaut de l'application de l'article 138 concernant les élections européennes au suffrage direct et des articles 201 et 203 concernant les ressources propres de la Communauté et les budgets parlementaires.

De là les trois tâches politiques spécifiques qui se posent aujourd'hui à une conférence au sommet :

- a) préciser les objectifs de l'Europe
- b) engager les négociations avec la Grande-Bretagne
- c) assurer le fonctionnement des organes communautaires en conformité du traité.

En ce qui concerne le fonctionnement des organes communautaires conformément au traité, M. Hallstein a proposé à la dernière réunion du Comité Monnet une solution très simple qui mérite d'être sauvée de l'oubli.

M. Hallstein propose que les décisions qui ont été proposées au Conseil et auxquelles il n'a pas été donné suite dans un délai à fixer, soient transmises au Parlement. Cette suggestion est aussi efficace que naïve car dans ces conditions le Conseil ne dépasserait plus aucun délai et le Parlement n'aurait jamais à intervenir. La conséquence en serait que l'organe communautaire qu'est le Conseil fonctionnerait comme le prescrit le traité, y compris le droit d'initiative de la Commission. C'est pourquoi cette suggestion mérite toute notre attention.

En ce qui concerne les élections européennes, il semble que les gouvernements aient des objections

à ce que le nombre des membres du parlement soit triplé, comme le propose le rapport Dehousse. Le rapport Dehousse a été rédigé sous l'effet de conditions qui n'étaient pas celles d'aujourd'hui. Pendant toutes les années qui se sont écoulées depuis lors, le Conseil n'a rien entrepris à ce sujet.

Le rapport Dehousse partait des idées suivantes :

- a) maintenir la situation actuelle, afin d'assurer les contacts avec les parlements nationaux et
- b) ajouter un nombre double de membres élus au suffrage direct, afin de maintenir les circonscriptions électorales dans des limites raisonnables.

Si le double du nombre des membres était seulement acceptable au lieu du triple, on pourrait envisager de renoncer aux membres désignés par les parlements et de confier aux autres membres, directement élus, c'est-à-dire aux deux tiers du nombre initial proposés dans le rapport Dehousse, la tâche d'entretenir les contacts avec les groupes politiques nationaux. On ne comprend pas pour quelles raisons la solution de tels problèmes est renvoyée aux calendes grecques.

En ce qui concerne enfin les pouvoirs budgétaires du Parlement, il circule un document dans lequel sont consignées les dispositions résultant des propositions de la Commission. Si j'ai bien compris, la différence par rapport à la situation actuelle est la suivante : aux termes de l'article 201 le Conseil peut, actuellement, rejeter à la majorité qualifiée les propositions budgétaires divergentes du Parlement. Bientôt cependant, si les propositions de la Commission sont réalisées, les propositions budgétaires divergentes du Parlement pourront être repoussées à la majorité des membres du Conseil, après toutes sortes de manipulations avec un organe consultatif, il est vrai. Actuellement, les amendements proposés par le Parlement peuvent donc être rejetés respectivement par trois, quatre ou cinq voix, selon l'importance du pays qui exprime le suffrage, bientôt il suffira toujours de quatre voix.

Pour ma part, je ne demande qu'à être préservé de ce prétendu renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement.

Je ne vois pas pour quelles raisons un tel trompe-l'œil nécessite la mise en mouvement de toute la machinerie de l'article 203, et si l'on me dit que ce changement ne concerne que la première phase, je dirai à mon tour :

- a) que rien n'a été fixé au sujet de la date d'entrée en vigueur de la deuxième étape et
- b) qu'aucune allusion n'a été faite au contenu de futurs pouvoirs législatifs.

L'Europe devra encore se débarrasser de bon nombre d'idées démocratiques, avant que les parlements na-

Burger

tionaux ne soient prêts à accepter un pareil semblant de réglementation.

Étant donné que les propositions de la première étape sont sans valeur et celles de la deuxième étape minimales, on ne comprend pas pourquoi on n'inaugure pas immédiatement ce qu'on appelle la seconde phase qui serait suivie d'une seconde étape des pouvoirs législatifs.

L'Europe peut seulement sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement, si les gouvernements répondent sans réticence et sans restriction aux vœux exprimés dans la résolution du Parlement.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Berthoin, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

M. Berthoin. — Monsieur le Président, l'idée en ayant été opportunément lancée par le Président Pleven, au cours de notre session de mai dernier, l'initiative prise par le gouvernement de mon pays, à la suite d'une intention clairement exprimée par celui qui allait être élu Président de la République française, de convier les chefs d'État ou de gouvernement de la Communauté à se réunir afin d'examiner l'ensemble des problèmes que pose la poursuite de la construction européenne, est apparue très vite, à la suite des événements intervenus depuis, comme d'une urgente et absolue nécessité.

M'exprimant ici au nom du groupe des libéraux et apparentés, je le ferai sans détour, m'efforçant ainsi de suivre le haut exemple de M. le Président Scarascia Mugnozza, car l'heure, sans aucun doute, mérite une entière franchise.

Monsieur le Président, la rupture des équilibres monétaires, maintenus jusqu'à ces derniers mois non sans peine, les troubles qui en ont résulté, aussi bien dans le domaine matériel que sur le plan psychologique, et qui ont profondément traumatisé l'opinion publique et l'esprit de tant de braves gens menacés soudain dans la sécurité de leurs entreprises et dans le déroulement de leur existence quotidienne ; le développement d'une spéculation démoralisante que ces déséquilibres ont pu parfois faire apparaître, on hésite à le dire, comme la manifestation d'une sorte de légitime défense devant tant de désordres accumulés, et puis, plus près de nous, au sein même de ces institutions parmi lesquelles nous travaillons, le fait que nous buttions et plus que jamais de tout côté ou presque, sur des obstacles parmi lesquels il n'en est pas de fondamental, qui ait pu jusqu'ici être réellement surmonté, en bref tous ces problèmes non résolus qui s'accumulent, ébranlent, ne serait-ce que par l'addition de leur poids, l'édifice communautaire, et chacun a bien conscience qu'il est grand temps que les plus hautes autorités de nos six pays en assurent une énergique reprise en main.

Seule, on l'a dit et c'est l'évidence, une volonté politique s'exprimant avec résolution est susceptible d'assurer la poursuite, la consolidation et l'approfondissement de l'œuvre entreprise voici des années et dont personne ne peut envisager, sans angoisse, que la marche en puisse être interrompue.

Mais, Monsieur le Président, je dois poursuivre encore et dans le sens même de ces préoccupations. Comment ne pas constater qu'aux efforts incessants de notre Parlement, aux efforts jamais lassés de la Commission pour établir des liens solides, entre nos pays, dans tel ou tel ordre de nos activités, n'a pas correspondu la mise en place d'une politique économique véritable, laquelle présuppose notamment, c'est évident, des accords monétaires et financiers établissant une solidarité réelle entre nos six pays et faisant naître une prise de conscience commune au niveau le plus élevé de nos intérêts communs ? Et comment ne pas constater aussi qu'à l'inverse de ce que l'on pouvait attendre, dans tous les domaines de première importance, c'est la politique du « chacun pour soi » qui prévaut, la politique dite du « juste retour », comme si une telle politique pouvait être juste au sens vrai du terme ? Voilà ce qui se manifeste, ce qui persiste, ce qui s'aggrave. Il y a le désaccord sans fin, pour ne citer que ce triste exemple, à propos du programme d'Euratom et par conséquent de son avenir. Et dire aussi de cette politique vraiment bien contraire à l'esprit communautaire, qu'est la recherche constante d'accords bilatéraux de toute nature sans que l'on ait le sentiment qu'une concertation préalable entre les Six ait été assurée, alors que dans tant de cas, il serait infiniment désirable et sans doute bénéfique pour tous qu'un porte-parole unique puisse s'exprimer selon un point de vue communautaire, arrêté en commun ? Ainsi se crée l'impression redoutable que, dans les domaines les plus divers et sans doute les plus importants, s'élaborent et s'organisent des politiques à finalité essentiellement nationale comme au temps où notre communauté n'existait pas encore.

Ces réflexions, ces remarques, Monsieur le Président, ne sont point la manifestation d'un quelconque pessimisme. Tout au contraire, elles sont, ou elles veulent être simplement l'expression, à voix haute, d'un sentiment qui correspond, j'ai tout lieu de le penser, à ce que la plupart ressentent en eux-mêmes et que, souvent, on se contente de formuler à voix basse ; c'est celle d'une vue, qui se veut lucide, d'une situation qu'il est grand temps de rétablir.

Aussi pensons-nous, nous libéraux, comme vous tous d'ailleurs, je le vois bien mes chers collègues, que la conférence qui doit se tenir prochainement à La Haye, devrait avoir pour objectif primordial de redresser la marche du navire communautaire, de le conduire résolument vers une finalité politique clairement affirmée, de telle manière que chacun, où qu'il soit, quel que soit son poste ou son rôle, qu'il s'agisse d'un rôle public ou d'un rôle privé, com-

Berthoin

prennent bien vers quoi, en définitive, nous nous dirigeons et que nos gouvernements solidaires soient invités à en tirer clairement et loyalement les conséquences, qu'ils y trouvent la force de faire accepter les disciplines communautaires et les sacrifices compensés dont un mieux-être pour l'ensemble, c'est-à-dire pour chacun, doit finalement résulter.

Dans une interdépendance chaque jour plus générale, je veux dire plus large, plus pénétrante, plus imbriquée aussi, des États et des intérêts, des développements et des transformations qu'apporte avec elle la science aux applications infiniment multipliées, comment cet Occident, ce cap d'où tout est parti, du moins tout ce qu'on nomme le progrès par quoi se bâtit ce monde extraordinaire, orienté désormais d'une manière fatale vers des mutations aux prémisses déjà vertigineuses, comment cet Occident ne prendrait-il pas conscience que la persistance de son morcellement c'est son effacement, c'est sa perte ? Et qui ne serait pas convaincu que d'abord, pour assurer sa sauvegarde matérielle et morale, c'est-à-dire son indépendance et le rétablissement de son rang, il n'est plus qu'un devoir, une obligation catégorique, c'est de s'unir ? En bref, chacun de nous ayant enfin mesuré l'effroyable vanité de nos luttes fratricides, il s'agit de reconnaître, de retrouver notre dénominateur commun.

Ne point admettre un tel postulat ce serait, selon nous, ne pas vouloir construire l'Europe. Si l'on se contente de ce que vous me permettez, Monsieur le Président, d'appeler une fois encore l'Europe des marchands, bien sûr fondamentale, mais peu différente en vérité d'une union douanière et sans autorité politique, évidemment démocratique pour la conduire, il manquera, chacun s'en rend bien compte aujourd'hui, pour que l'édifice tienne debout, il manquera l'essentiel, c'est-à-dire la prise de conscience d'une solidarité devenue irréversible, au sens humain du terme, permettant les concessions et les compréhensions réciproques, seules garanties que la maison ne sera pas soudain désertée par tel ou tel estimant qu'il n'y trouve plus son profit.

Mais admettre ce postulat, Monsieur le Président, c'est admettre que les compétitions dans l'aire communautaire, territorialement définie, doivent être équitables et que doivent peu à peu disparaître les concurrences de combat ; c'est admettre aussi qu'au delà des comptes il y a l'humain, le social, comme on dit plus volontiers aujourd'hui, toutes conséquences qui doivent faire évoluer peu à peu, étape par étape, l'idée de compétition demeurée nationale vers celle de coopération, de coordination des politiques économiques et financières entre nos pays, ces termes étant pris dans leur acception la plus large, afin d'éviter les concurrences et les suréquipements ruineux, en se dirigeant ainsi vers la définition et la mise en place sous une autorité politique commune admise par tous, d'une infrastructure économique à caractère commun.

Certes, Monsieur le Président, il n'est point dans notre pensée, ce qui serait enfantin autant qu'absurde, de laisser entendre que tout cela devrait être spécifié dans le communiqué qui sera rédigé à l'issue des entretiens de La Haye. Mais en vérité n'est-ce pas essentiellement le rôle d'un parlement d'interpréter les sentiments populaires et d'en être, aux moments importants et parfois décisifs, le porte-parole ? Et je crois pouvoir l'être comme tant d'autres bien sûr, Monsieur le Président, en ce moment pour mon pays. Contrairement, en effet, à ce que l'on aurait pu croire, le sentiment européen ne s'y est point altéré ces derniers temps ; en effet, selon les résultats d'un tout récent sondage effectué par l'Institut français de l'opinion publique, à la question posée à nos compatriotes de savoir s'ils seraient disposés à devenir citoyens européens au sein d'une union politique, 54 % d'entre eux ont répondu oui.

Ma conviction est qu'il en serait de même dans chacun des pays de notre Communauté. Et cela mérite d'être médité et retenu en haut lieu, comme on dit, car rien n'est plus réconfortant, rien n'est plus encourageant, qu'un tel sentiment, instinctif sans doute plus que raisonné, mais de ce fait peut-être plus assuré, car il est le signe de l'existence d'une réelle conscience européenne dont les gouvernements doivent, non seulement tenir compte, mais aussi dégager tout ce qu'elle peut contenir de constructif pour le bien commun.

Que cette conscience européenne s'affirme donc résolument à La Haye par une volonté clairement exprimée de réaliser l'union politique de l'Europe, par l'énoncé d'instructions précises données à qui a qualité pour les recevoir et alors tout ce que contient si justement notre projet de résolution deviendra ou redeviendra possible, plus facile en tout cas à aborder et par conséquent finalement à résoudre. Alors une union communautaire ainsi renforcée dans ses objectifs et dans sa finalité politique au sens le plus large du terme, sera en état d'aborder, sans plus de retard, le problème de son élargissement et d'ouvrir, selon les propositions mêmes qui ont été incluses dans la dernière étude de la Commission, et dans les meilleures conditions pour tous, les négociations avec les pays européens ayant demandé leur adhésion.

Tel est l'espoir, Monsieur le Président, que nous plaçons, nous libéraux, dans le vote favorable que nous allons émettre sur le projet de résolution qui nous est soumis.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. de la Malène, au nom du groupe de l'U.D.E.

M. de la Malène. — Monsieur le Président, mes chers collègues, mes premiers mots s'adresseront, comme ceux des orateurs précédents, au Président de la com-

de la Malène

mission politique, le président Scarascia-Mugnozza, pour le remercier du résultat auquel il est parvenu. Sous son autorité souriante mais ferme, le Parlement est saisi d'une proposition de résolution pouvant exprimer sa volonté unanime. Le président Scarascia-Mugnozza a bien compris que l'heure n'était pas à l'affirmation des positions doctrinales tranchées, que l'heure n'était pas à l'affirmation des divergences, mais que dans l'intérêt du Parlement, et surtout dans l'intérêt du progrès de la construction européenne, il y avait lieu que le Parlement s'exprime de la façon la plus efficace et la plus utile dans un vote rassemblant le maximum de volontés. Tel est aussi l'état d'esprit qui nous anime dans ce débat et qui nous a animés lors des discussions en commission. Nous aurions pu, comme par le passé ou comme dans le futur, affirmer nos positions bien connues et nous efforcer de les faire triompher quitte, si nous n'avions pas été suivis, à nous réfugier dans une minorité où nous aurions trouvé la satisfaction en tout cas d'avoir affirmé ce que nous croyons être les moyens et les méthodes les meilleurs. Cette position-là, position facile peut-être, nous n'avons pas voulu l'adopter et nous avons pensé que dans la conjoncture actuelle, il était bon, il était nécessaire que les uns et les autres, unis dans la volonté de faire progresser l'Europe, nous fassions preuve d'un esprit de compromis, ce qui ne signifie nullement, pour personne, abandon des positions jugées hier comme aujourd'hui justes et raisonnables. Chacun sait, que sur le rôle de l'Europe de demain, sur le rôle des institutions, sur leur fonctionnement, sur l'élargissement de la Communauté nous avons des positions que nous avons déjà eu l'occasion d'affirmer clairement ; mais nous avons pensé que dans la situation actuelle il ne fallait pas essayer d'affirmer des divergences, des nuances ou des différences, mais au contraire essayer, dans un but d'efficacité et de coopération, de soutenir une position commune. Nous souhaitons que cet état d'esprit dans lequel nous abordons ce débat règne tout au long de celui-ci.

Comme deuxième remarque d'introduction, je voudrais dire aussi que nous attachons naturellement, comme je pense tous les membres du Parlement, la plus grande importance à la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement qui va se réunir à La Haye. Cependant, nous pensons que l'on aurait peut-être tort de lui donner un caractère dramatique, d'avoir l'air de dire que c'est une conférence du tout ou rien, que si elle n'aboutit pas à un résultat décisif, l'Europe sera définitivement arrêtée. Nous ne le pensons pas. Nous souhaitons comme tout le monde que cette conférence aboutisse à des progrès réels, mais nous savons que l'Europe ne se fait pas en un jour ; des difficultés, nous en avons rencontrées, nous en rencontrerons. Alors que chacun s'unisse pour qu'un pas, le plus grand possible, puisse être fait à la Conférence de La Haye, mais, pour l'amour du ciel, ne donnons pas à cette conférence le caractère d'une partie de poker ! Ce n'est pas comme cela que doit se jouer le sort de l'Europe.

La troisième remarque de mon introduction, c'est que cette conférence va se dérouler dans un climat international qui, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de notre Communauté, est très différent du climat dans lequel l'Europe a fait ses premiers pas. A l'Est nous connaissons, en dépit des graves événements de Tchécoslovaquie, un processus de détente que personne ne nie et que tout le monde souhaite voir se développer. Tout récemment encore, dans un grand pays de la Communauté, on a tenu à l'égard d'un des pays de l'autre côté du rideau de fer un langage tout différent, et nous nous en félicitons, du langage qui était tenu hier, et cela personne ne peut le nier. A l'Ouest de la Communauté aussi nous constatons un profond changement, et si certes la construction surtout politique, de l'Europe est encore souhaitée, nous pouvons dire que certains résultats et même beaucoup de résultats de la construction économique ne sont plus vus d'un œil très favorable, en tout cas certainement pas aussi favorable qu'il y a quelques années. Quant à notre Europe, qui était hier et qui reste d'ailleurs probablement l'enjeu capital de la partie mondiale, elle n'est pas le théâtre des conflits qui secouent le monde. A l'intérieur enfin de notre Communauté, nous avons connu de très grands progrès mais nous connaissons aussi, et c'est une des raisons entre autres de la Conférence au sommet, de grandes difficultés. C'est que nous avons progressé et qu'il est plus facile de se mettre d'accord sur les principes que de payer le prix de la politique agricole commune ; il est beaucoup plus facile de dire qu'on est d'accord sur les principes que de réaliser effectivement une union politique ou un accord politique. Maintenant le Marché commun a pris son sens, c'est autre chose qu'un accord sur les principes, c'est une réalité qui sans doute accroît la richesse de ses membres, mais en même temps force, précipite les évolutions et les mutations qui sont difficiles, qui sont onéreuses, qui sont lourdes de conséquences sociales. L'Europe est considérée comme un acquis, mais il faut bien dire que l'enthousiasme des néophytes n'est peut-être plus tout à fait le même, maintenant que l'on en mesure, et que l'on en ressent les conséquences. Et force est de constater que la jeunesse de nos six pays ne trouve pas, et nous le regrettons, dans l'idée européenne un motif d'enthousiasme. Pour cette jeunesse, l'Europe semble apporter richesse, confort, mais elle ne semble pas apporter de réponse aux questions qu'elle se pose.

Ainsi, le climat dans lequel cette conférence de la relance et de l'impulsion va s'ouvrir est tout différent du contexte dans lequel se sont tenues les conférences importantes qui ont permis à l'Europe de démarrer et de continuer. Nous sommes moins inquiets à l'Est, nous sommes moins encouragés à l'Ouest ; à l'intérieur, nous sommes confrontés avec des problèmes plus difficiles et nous ne semblons pas apporter une réponse satisfaisante à ceux qui s'interrogent sur le devenir de nos sociétés, notamment la

de la Malène

jeunesse. Il est bon, il est nécessaire que, dans ce climat nouveau, les responsables démocratiques de nos États, chefs d'État, chefs de gouvernement se rencontrent pour faire le point, pour mesurer les résultats obtenus, pour mesurer les difficultés à vaincre, pour essayer de donner à cette construction une impulsion et une relance. Dans quels domaines cette impulsion, cette relance doit-elle s'exercer ? Nous pensons, mes amis et moi-même, qu'il faut agir dans deux domaines essentiels : premièrement, nous devons nous efforcer d'aboutir à un accord de volonté sur des objectifs communs ou sur un objectif commun ; deuxièmement, nous devons essayer de corriger les distorsions et de retrouver les équilibres. Je voudrais, le plus brièvement possible, développer ces deux thèmes essentiels de réflexion et de décision.

Accord de volonté sur des objectifs communs. Notre résolution, la résolution du président Scarascia-Mugnozza le dit très bien et le dit d'abord, rien ne sera fait si les chefs de gouvernement ensemble ne manifestent pas cette volonté commune d'atteindre un objectif qu'ils s'efforcent de définir ensemble. Depuis des années, des mois, des semaines, les différentes négociations sur la construction de l'Europe avancent difficilement, piétinent souvent. Pourquoi ? Parce que faute de dynamique, faute de perspectives, elles doivent s'équilibrer dans l'immédiat, trouver immédiatement leur justification au lieu de trouver équilibre et justification dans une marche en avant, dans une dynamique vers un objectif commun. C'est cet objectif qu'il faut trouver, c'est cet objectif que les chefs de gouvernement et les chefs d'État doivent définir, cet objectif commun autour duquel, vers lequel une volonté commune doit permettre de progresser.

La deuxième direction sur laquelle les chefs de gouvernement doivent, nous semble-t-il, s'entendre, doit être un accord pour corriger les distorsions, pour retrouver les équilibres.

A l'intérieur de la Communauté, à l'intérieur du Traité d'abord, retrouver les équilibres, corriger les distorsions, cela veut dire qu'il n'est pas possible de faire progresser séparément, les uns après les autres et à un rythme différent, les secteurs économiques concernés. On ne peut pas faire avancer la politique industrielle sans une politique des transports, sans une politique de l'énergie. On ne peut pas faire avancer l'ensemble sans une politique fiscale et, nous le voyons tous, il n'est pas besoin de faire de longs développements, sans une politique monétaire.

Deuxième domaine où la distorsion doit être corrigée, qui n'est plus dans le Traité cette fois mais hors du traité, qui paraît peut-être moins évident et qui est pourtant capital pour demain, c'est la politique culturelle et la politique de l'éducation nationale.

Mais c'est aussi surtout — j'en viens au point fondamental sur lequel tous ceux qui sont ici depuis longtemps m'ont entendu souvent, nous ont entendu

souvent insister — la nécessité de se rendre compte que l'on ne peut pas avancer dans la voie de l'union économique si l'on ne progresse pas en même temps dans la voie de l'union politique. Il y a une distorsion fondamentale à vouloir avancer dans la voie économique sans rapprocher au sommet les orientations politiques des États. Il existe deux thèses : selon la première l'unification doit se faire en quelque sorte par le bas, par étapes, par des mécanismes contraignants pour aboutir peu à peu à obliger nos États à avoir une politique commune ; l'autre thèse, que nous défendons, est qu'il faut aborder carrément le problème par le sommet en quelque sorte, qu'il faut d'abord confronter, harmoniser, parler ensemble pour ensuite essayer d'aller vers une politique commune. Nous croyons que cette thèse est la seule qui permette de corriger la distorsion, qui nous empêche actuellement de progresser dans l'application du traité. En effet, la première thèse, celle de la progression par étapes, par mécanismes contraignants, celle qui propose de grignoter peu à peu en quelque sorte par l'économie la politique des États, conduit à une politique qui paraît plus sage mais qui, en réalité, est sans avenir. En effet, à quoi aboutirait-elle, elle consisterait peu à peu à placer les États qui ont une politique et qui en supportent les charges devant l'inadmissible dilemme, soit de se ruiner parce qu'ils sont en compétition avec ceux qui en ont moins, soit de renoncer à leur rôle ; cela peut ainsi conduire soit à des ruptures, à des déchirures, soit au contraire à un accord, mais alors à une Europe du plus petit commun dénominateur. C'est ce que nous appelons une Europe au rabais. C'est là un système commode, peut-être, utile, peut-être, répondant à des notions de richesse et de confort, mais ce n'est pas l'Europe que nous souhaitons. Si ces mécanismes fonctionnaient, on supprimerait probablement le rôle des États, mais on ne l'aurait remplacé par rien. Nous connaissons déjà dans certains secteurs de l'économie des mécanismes semblables où l'on a fait disparaître le rôle des États sans le remplacer ; on peut presque dire, et c'est une des critiques que l'on peut adresser à nos mécanismes, que par cette imbrication des économies on a limité les pouvoirs des États, notamment dans le domaine social, mais qu'on n'a pas remplacé le rôle social des États par le rôle social de la Communauté économique européenne. Cette Communauté n'est encore qu'économique, elle n'est pas encore une Communauté sociale, et on peut appliquer la réflexion qu'inspirent ces mécanismes au mécanisme politique. Nous avons déjà dit, Monsieur le Président, ce que nous pensions être une véritable conception européenne, c'est une conception ambitieuse d'une Europe indépendante ayant sa diplomatie, sa défense, maîtresse de la forme de sa société, ayant un rôle et une voix dans le monde.

Si nous n'avons pas fait beaucoup de progrès, c'est que, sans doute, beaucoup de tendances privatives freinent, en quelque sorte, la progression vers cette

de la Malène

union politique, et même vers l'union économique. Pour certains l'Europe paraît privative politiquement, dans la mesure où elle empêche les États d'avoir une politique sans les remplacer, elle peut être privative économiquement en créant par son propre processus des déséquilibres entre les États ou entre les secteurs, elle peut être privative socialement en obligeant à réaliser à l'intérieur des États les mutations beaucoup trop brusques et que les États seuls doivent supporter. Ce sont ces tendances privatives qui freinent la construction de l'Europe dans les domaines politique, économique et social. L'Europe doit répondre aux espoirs placés en elle, elle doit retrouver son attrait politique, son assurance économique et son progrès social.

Tels sont les deux points, mes chers collègues, sur lesquels mon groupe m'a demandé d'insister : volonté commune sur un objectif et correction des déséquilibres, car on n'avancera plus sans volonté politique.

Sur les autres points, c'est-à-dire le triptyque bien connu : achèvement, approfondissement et élargissement, je serai plus bref. Nous sommes, nous aussi favorables à ce que la période de transition se termine, je ne parle pas de l'entrée dans la période définitive, il n'y a pas de période définitive. Cela demande d'ici au 31 décembre, pour qu'il n'y ait pas un vide économique et juridique, beaucoup de décisions et beaucoup d'efforts dans le domaine agricole d'abord : structures agricoles, financement agricole, organisation des marchés du tabac et du vin. Cela demande aussi beaucoup d'efforts dans le domaine de la politique commerciale, bien que, ces derniers temps, des progrès importants aient été réalisés. Beaucoup d'efforts aussi dans le domaine de la libéralisation, des différentes libéralisations, en matière de capitaux, de droit d'établissement, de droit d'établissement pour les professions libérales. Cela exigera aussi des efforts dans le domaine des monopoles et je pourrais allonger la liste. Voilà un programme qui occupera sans doute nos journées et celles des institutions communautaires.

En matière d'approfondissement aussi, il y a beaucoup à faire. J'ai parlé tout à l'heure des déséquilibres, il en est qu'il faut corriger d'urgence. Il y a un retard considérable pour les actions sociales à mener, il faut trouver un accord sur la politique à moyen terme ou la planification, n'ayons pas peur du terme.

J'en arrive enfin au dernier point du triptyque : l'élargissement. Notre position est connue, aussi bien sur la méthode de négociation que sur les conséquences ; nous avons déjà dit et j'ai déjà eu l'honneur de dire qu'il fallait savoir où l'on voulait aller et que même si l'achèvement et l'approfondissement sont réalisés, à dix ce sera autre chose qu'à six. D'ailleurs, observons bien que nous ne sommes pas seulement six, nous sommes déjà 32 à l'heure actuelle. S'il est un secteur important où notre Com-

munauté a progressé c'est bien le secteur des associations, qu'elles soient en Europe ou hors d'Europe, et on les passe quelquefois un peu trop aisément sous silence. Mais de 32 nous passerons à un nombre beaucoup plus élevé supérieur à 42 ; ce chiffre sera dépassé lorsque les négociations auront s'il plaît à Dieu, abouti et que les candidats à l'adhésion auront adhéré à notre Communauté. Chacun doit donc savoir qu'à ce moment-là, notre Communauté sera tout autre chose que ce qu'elle est aujourd'hui.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous prie de m'excuser d'avoir dépassé le temps de parole, je vois que le Président me regarde d'un air sévère, aussi conclurai-je très rapidement. Je conclurai en disant que nous souhaitons que ce débat dégage une unanimité, non pas pour notre satisfaction, mais de façon à être utile à cette impulsion et à cette relance nécessaire. Nous souhaitons que sur la base des principes généraux qui nous unissent une unanimité puisse se faire dans la poursuite du but qui nous est commun. Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Amendola.

M. Amendola. — (1) Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames, Messieurs, lors de la réunion que la commission politique a tenue le 28 octobre à Bruxelles, j'ai déclaré que je n'étais pas en mesure d'approuver le texte de la proposition de résolution qui avait été préparé. Il m'incombe donc d'exposer à l'Assemblée les raisons qui ont motivé mon opposition en commission, ainsi que celles qui incitent les députés communistes à voter contre ce texte.

A la suite de quatre déclarations de vote favorables, je tiens à déclarer que nous votons contre la proposition, et non pas que nous nous abstenons, comme il a été dit par erreur. Quelles sont donc les raisons de notre opposition ?

A mon avis, de par son caractère général, cette proposition de résolution traduit l'absence de volonté politique du Parlement. Il suffit de comparer son texte aux déclarations de vote et à toute la gamme des arguments qui figurent dans les déclarations de vote d'aujourd'hui pour voir que la proposition de résolution représente le plus petit dénominateur commun et qu'elle néglige tous les sujets donnant lieu à réflexion ou à des divergences de vues.

En approuvant un document de nature aussi générale, j'estime que le Parlement renonce à sa fonction, je dirais même à son devoir, et, en un moment aussi grave de crise de la Communauté, à faire connaître non seulement aux chefs de gouvernement qui vont se réunir à La Haye, mais aussi aux peuples, le jugement qu'il porte en toute indépendance sur les causes et la gravité de la crise actuelle, en indiquant

Amendola

clairement la ligne qu'il convient de suivre pour entreprendre les travaux nécessaires à l'unification de l'Europe, sur des bases nouvelles, différentes de celles que prévoient les traités de Rome.

Comme je l'ai déjà dit au sein de la commission politique, ce document est le résultat d'interminables consultations de caractère diplomatique qui ont permis d'apprécier une fois de plus la patience proverbiale de M. Scarascia-Mugnozza, président de la commission, patience dont nous tenons à lui rendre hommage. Cependant, la patience et le tact ne permettent pas d'aborder les problèmes de politique comme il convient de le faire. La proposition de résolution ne mentionne pas la crise actuelle ; qui plus est, le mot même de crise n'y figure pas. Elle se borne à ne rappeler que les difficultés considérables qui ont été surmontées jusqu'à présent, alors que ces difficultés sont bien minimes à côté de celles auxquelles nous nous heurtons aujourd'hui, et je me demande pourquoi le terme de « crise », qui a été prononcé par tous les orateurs et même par M. Scarascia, n'a pas été inséré dans la proposition de résolution, en dépit de la demande présentée en ce sens. Nous avons peur des mots lorsqu'ils sont écrits, alors que nous n'en n'avons pas peur lorsqu'ils sont prononcés. A mes yeux, c'est la situation de fait qui est grave, et non la forme sous laquelle on la présente.

J'estime, Mesdames, Messieurs, qu'il est inacceptable que notre langage — c'est-à-dire celui d'un organe politique tel que le Parlement — soit plus réticent, plus embarrassé et plus timoré que celui qu'emploient les chefs de gouvernement qui se sont exprimés ces jours-ci devant divers organes et dans les divers parlements nationaux en des termes plus francs ; ils ont reconnu l'existence de la crise ou en ont indiqué les causes et l'évolution probable. Je songe ici aux ministres des affaires étrangères, et en particulier à celui de notre pays, M. Moro, qui a utilisé un langage certes moins réticent que cette haute assemblée, sans même parler des autres parlements aux travaux desquels je n'ai pas assisté mais dont j'ai lu les débats.

Le Parlement demande — toujours en conflit avec le Conseil sur ce point — que sa fonction parlementaire soit reconnue et renforcée. Toutefois, cette fonction, nous devons la conquérir nous-mêmes ; cette lutte exige autant de courage que de sens des responsabilités et oblige à dire les choses telles qu'elles sont et à examiner les initiatives qu'il convient de prendre. Nous tous, qui ne sommes pas chargés de responsabilités gouvernementales, siégeons ici précisément à cette fin. J'ai l'impression — et je le dis sans ambages afin que l'on puisse éventuellement me réfuter — que cette réticence est due à la crainte d'affronter les oppositions d'ordre politique qui divisent cette Assemblée, d'affronter les groupes politiques qui la composent. Tout à l'heure, nous avons

entendu le porte-parole du groupe socialiste et celui du groupe démocrate-chrétien. Or, nous savons qu'au Parlement fédéral allemand, les problèmes européens font ces jours-ci l'objet d'une vive polémique entre les socialistes et les démocrates-chrétiens. Est-il réellement possible que ce désaccord, qui repose à mon avis sur des motifs sérieux et qui se traduit au sein du Parlement allemand par des débats extrêmement vifs, s'estompe dans cet hémicycle au point de disparaître complètement ? Il me semble que nous servirions mieux la cause commune en étant sincères et francs.

L'orateur français qui m'a précédé a lui aussi déclaré que nombre de points appelleraient des critiques que nous avons déjà présentées à d'autres occasions, mais auxquelles nous avons renoncé cette fois-ci, dans le souci de préserver l'unité. Cependant, je crois que nous agirions davantage dans l'intérêt de l'unité en indiquant les problèmes qu'il faut surmonter — ce que l'orateur a d'ailleurs fait. L'approbation qu'il a déclaré donner à la proposition de résolution n'est donc pas le résultat d'un véritable raisonnement politique, mais plutôt une conclusion de caractère diplomatique : celle-ci a certes sa portée et sa valeur, mais elle s'insère dans une perspective politique toute différente.

C'est la troisième fois en quelques mois que j'ai l'honneur de prendre la parole à propos de la crise de la Communauté, et à chaque fois, on oppose une vision optimiste à la présentation que je fais de ce problème, présentation jugée trop pessimiste et que l'on soupçonne peut-être d'être dictée par un calcul intéressé et par des intentions factieuses, puisque le parti dans lequel je milite est toujours accusé de sédition. Les autres orateurs m'objectent que les choses ne sont pas aussi graves que mes collègues communistes et moi-même les dépeignons. En réalité, nous constatons à chaque fois que, loin de pécher par excès de pessimisme, nous commettons l'erreur de demeurer en deçà de la crise qui progresse de plus en plus rapidement. Elle a pris actuellement des dimensions telles que la bureaucratie avertie et diligente de notre Communauté a fini par s'émouvoir et se mettre en branle, inquiète de l'avenir qui se profile sous des couleurs si sombres à l'horizon. Nous en sommes au stade où la maison tout entière est en flammes, mais nous nous attardons ici à approuver des documents qui ne soufflent mot de ce grave péril.

Sur le plan politique, d'importants faits nouveaux sont intervenus au cours des derniers mois. Depuis que nous avons ouvert ce débat au mois de mai, un véritable séisme politique a secoué l'Europe : d'abord, le départ du général de Gaulle, qui a fait naître l'illusion que les obstacles qu'il avait dressés disparaîtraient avec lui ; puis, l'accession au pouvoir du nouveau gouvernement français, qui a poursuivi la politique du général et qui, en même temps, a pris l'initiative de relancer la cause de l'Europe, allant

Amendola

jusqu'à proposer la conférence de La Haye, ensuite, le changement de gouvernement en République fédérale et, pour en venir à mon pays, une crise politique qui ôte assurément de son poids à toute initiative que l'Italie pourrait prendre dans le domaine de la politique étrangère. Je ne veux pas en dire plus ici par respect pour ma patrie.

Ce séisme politique, en raison duquel s'est effondré en l'espace de quelques mois l'accord franco-allemand qui était l'une des pierres angulaires d'une certaine politique communautaire, a eu pour corollaire un séisme d'ordre économique, à savoir la dévaluation du franc qui a suivi le départ du général de Gaulle et la réévaluation du mark, due au changement de gouvernement.

Dans ces circonstances, toute la politique communautaire est entrée dans une phase de crise, qu'il s'agisse de la politique économique et monétaire, qui s'est révélée inexistante, de la politique agricole, qui prouve en ce moment qu'elle ne peut atteindre ses objectifs — selon une information publiée aujourd'hui dans la presse, M. Mansholt lui-même aurait déclaré qu'il était prêt à donner sa démission — ou encore de la politique nucléaire, avec tout ce qu'elle représente pour l'avenir de l'Europe, cette Europe qui risque de voir à nouveau ses savants et ses chercheurs émigrer aux États-Unis faute d'emplois dans leur pays. C'est ainsi que sont apparus tous ces problèmes, qui réclament une solution quelques semaines avant la fin de la période transitoire, et l'orateur qui m'a précédé a insisté sur la gravité des options auxquelles il faut procéder dans ces brefs délais. La conférence de La Haye ne parviendra sans doute pas à des résultats décisifs. Il est probable qu'elle aboutira à de nouveaux compromis, à de nouveaux ajournements. En réalité, personne ne veut assumer la responsabilité de signer l'arrêt de mort de la Communauté, mais celle-ci est agonisante. Il ne s'agit en effet plus de crise, mais bien d'une agonie.

Est-il réellement concevable que, dans une pareille conjoncture, on consacre de longs débats au triptyque, terme par lequel le gouvernement français exprime son opposition, je ne dirai pas à l'ouverture en général, mais à l'ouverture concrète de négociations visant à élargir le Marché commun à la Grande-Bretagne ? D'aucuns déclarent qu'il faut consolider les Communautés avant de négocier, alors que d'autres rétorquent qu'il faut au contraire commencer à traiter avec la Grande-Bretagne. Cependant, à quels résultats aboutiraient ces négociations ? Ne nous berçons pas d'illusions, Mesdames, Messieurs, elles révéleraient qu'il est indispensable de restructurer le Marché commun, car la Grande-Bretagne n'acceptera jamais de payer un demi-milliard de livres sterling comme prix pour la politique agricole, pas plus qu'elle n'acceptera l'intégration politique et le système proportionnel qui préside à l'élection du Parlement européen. Nous savons bien que la Grande-

Bretagne ne l'acceptera pas. En d'autres termes, les négociations avec la Grande-Bretagne équivalent non seulement à une révision du Marché commun, ce qui implique inéluctablement non pas une révision, mais un nouvel examen détaillé des fondements mêmes sur lesquels repose le traité de Rome. Tels sont les faits réels, et c'est pourquoi le débat sur le triptyque et sur la priorité qui doit revenir à tel ou tel point me paraît, dans les circonstances actuelles, aussi dépourvu de sens que les célèbres discussions sur le sexe des anges. A mon avis, ces discussions abstraites et byzantines, qui masquent la gravité de la situation, ne sont pas un spectacle à offrir à la jeunesse européenne dont on parle tant.

Ce qui fait défaut et continue de faire défaut, même en ce moment, c'est une réflexion critique sur les causes qui sont à l'origine de la crise et sur les rapports qui doivent être à la base de notre action, en l'occurrence, les rapports entre la Communauté et les deux grandes puissances qui représentent les deux pôles de l'équilibre mondial : les États-Unis et l'Union soviétique.

Notre examen doit s'insérer dans ce contexte. C'est celui dans lequel les Parlements nationaux étudient cette question, et je ne vois pas pourquoi nous ne ferions pas de même dans cette Assemblée.

J'ai été surpris de constater que personne n'a parlé de la proposition relative à la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne. J'ai soulevé cette question au sein de la commission politique, et il m'a été répondu que la proposition de résolution y faisait une allusion, mais celle-ci a disparu par la suite et ne figure en tout état de cause plus dans le texte actuel. Or, comment pourrions-nous affronter notre crise si nous l'isolons de la situation mondiale, alors que nous savons qu'au moment de la naissance des Communautés, on a opté pour une politique d'alignement atlantique, qui répondait peut-être à certaines préoccupations, à certaines orientations politiques, mais qui allait en tout cas dans un certain sens et inscrivait de ce fait la Communauté dans un camp bien déterminé ? Cette option a eu des répercussions d'ordre politique et économique. Il est vain d'essayer de chercher en Europe les causes du séisme monétaire, dans le sillage du dollar et dans le cadre de la tentative, couronnée de succès, des États-Unis visant à rejeter l'inflation sur les pays européens et à financer 90 % de leurs investissements en Europe au moyen des crédits réunis sur le marché de l'euro-dollar. Nous avons donc affaire à une sujétion économique, qui résulte d'une politique, option que nous payons aujourd'hui. L'adoption du système des droits de prélèvement, le refus d'aborder les questions monétaires dans leurs aspects essentiels au moment même où sévit une inflation galopante qui a déjà atteint la France et qui menace maintenant d'autres pays, à la suite de la réévaluation du mark, sont autant de conséquences de ce lien politique et économique.

Amendola

De l'autre côté, nous avons le monde socialiste, l'Union soviétique et la proposition visant à convoquer la conférence européenne dont il est question partout. On en a même parlé à l'Assemblée parlementaire du Pacte atlantique et à l'Assemblée parlementaire de l'U.E.O. Pourquoi devons-nous la passer sous silence ? Pourquoi jeter un interdit sur cette question, alors que nous savons qu'il est essentiel que nous établissions des relations avec les États-Unis d'une part, l'Union soviétique de l'autre ainsi qu'avec les pays du monde socialiste et du tiers monde afin que nous puissions surmonter notre crise, qui est non seulement d'ordre économique, mais aussi, précisément, de nature politique ?

À la chambre italienne des députés, j'ai entendu le ministre des affaires étrangères traiter explicitement de cette proposition. Quelles que soient les réserves que peut susciter cette conférence, préparons-la, faisons en sorte que les États-Unis y participent et discutons-en. En effet, cette conférence ouvre des perspectives, à telle enseigne qu'aujourd'hui même, vingt-deux gouvernements européens ont donné leur réponse au gouvernement finlandais et qu'il y a quelques jours, lors de la conférence des États membres du pacte de Varsovie, l'année 1970 a été retenue pour son organisation. Je suis persuadé que de nombreuses oppositions se font jour dans cette assemblée dès lors que certains milieux évoquent l'objet de cette conférence, qui ne doit pas se limiter à une déclaration sur le désarmement, mais porter également sur la reconnaissance des frontières fixées lors de la conclusion victorieuse, en 1945, de la guerre antifasciste, sur la reconnaissance des deux États allemands, sur la création d'une zone démilitarisée, sur la suppression des bases étrangères — de toutes les bases étrangères dans tous les pays, quel que soit leur régime social — et sur la mise en œuvre d'une coopération économique, commerciale et culturelle. Je me rends compte qu'il s'agit là de problèmes très considérables ; néanmoins, nous devons les aborder car si nous ne le faisons pas, nous nous couperons réellement du cours de l'histoire, ne serait-ce que du fait qu'en ce moment, des négociations sont en cours à l'échelon international entre les États-Unis et l'Union soviétique.

M. le Président. — Je vous prie de bien vouloir conclure, M. Amendola.

M. Amendola. — (I) Je suis presque à la fin de mon exposé, Monsieur le Président.

Ces négociations aboutiront. Voulons-nous y participer de façon indépendante ou en être le simple objet ? Si nous choisissons d'en être l'objet, il est inutile de parler de souveraineté et d'unité européennes, car nous serons à la merci de puissances supérieures à la nôtre. Si nous voulons que l'Europe occupe dans l'histoire du monde la place qui lui revient, nous devons prendre conscience de la situa-

tion et assumer les responsabilités qui nous incombent.

(Applaudissements sur les bancs de l'extrême-gauche)

M. le Président. — La parole est à M. Luns.

M. Luns, Président en exercice du Conseil des Communautés européennes. — (N) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de faire observer que le Conseil est d'avis que c'était une idée fort heureuse de la part du Parlement que de consacrer une session spéciale à la conférence au sommet qui se tiendra les 17 et 18 novembre prochains à La Haye et je tiens aussi, Monsieur le Président, à vous remercier de l'invitation adressée au Conseil et à son président. Je considère comme très important pour le Conseil d'assister à cette session et de pouvoir se faire une idée de ce qui se passe ici et de ce que pense la majorité du Parlement à la veille de cette conférence.

Je dirai encore que j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du remarquable rapport de M. Scarscia Mugnozza ainsi que de son exposé introductif.

Si je prends maintenant la parole, avec votre permission, je parlerai, comme il est d'usage, tout au moins pour moi personnellement, en partie en ma qualité de président du Conseil et je serai sans doute plus explicite en ma qualité de ministre des affaires étrangères des Pays-Bas. Car si je ne devais parler qu'en ma qualité de président du Conseil, je serais certainement très bref. Si je devais parler des points très importants que renferme la proposition de résolution que nous avons sous les yeux, qui a été présentée et qui devra encore être mise aux voix, en ma seule qualité de président du Conseil, je ne pourrais pas dire grand-chose. En effet, le Conseil ne s'est pas encore prononcé sur ces nombreux points et plus spécialement sur ceux auxquels le Parlement attache à juste titre une importance particulière. La discussion a été engagée à plusieurs reprises mais elle n'a jamais été suivie d'une décision du Conseil prise à l'unanimité. Je reviendrai encore sur cette question.

L'Europe — tous les orateurs l'ont dit pratiquement — traverse un moment difficile. Et la situation de crise qui s'est manifestée en Europe dans les derniers mois ou même dans les dernières années pourrait-on dire — un des orateurs a parlé du compromis de Luxembourg — a pris peu à peu des proportions qui, en raison des obligations découlant du traité, deviennent toujours plus graves, plus cette situation dure, et qui influencent donc la situation dans un sens défavorable si des directives et des décisions très nettes ne sont pas arrêtées sur les trois sujets dont la conférence au sommet aura à s'occuper.

J'ai eu le privilège d'assister dans les dix dernières années à quatre conférences de cette sorte, à Paris, à Bonn, puis à nouveau à Paris et enfin à Rome en mai 1967. Il me sera peut-être permis d'exprimer une

Luns

simple mise en garde. Il ne faut pas — M. de la Malène l'a déjà dit, je crois, et je dois malheureusement l'approuver — attendre trop de résultats dramatiques d'une pareille conférence, ne serait-ce que par manque de temps ou comme dans le passé par manque de préparation. Cette fois cependant on peut dire qu'elle a été préparée dans une certaine mesure. A deux reprises les ministres et les secrétaires d'État — permettez-moi à ce propos de dire que je me réjouis de voir le secrétaire d'État italien. M. Pedini, parmi nous — ont examiné l'ensemble des problèmes qui seront l'objet de nos discussions les 17 et 18 novembre. Ils se réuniront une troisième fois lundi prochain. Le président du Conseil a l'intention d'inviter aussi la Commission à participer à ce troisième échange de vues puisque la Commission européenne doit également être présente à la conférence au sommet consacrée à des questions qui sont si manifestement liées aux traités. La Commission décidera elle-même lequel de ses membres elle enverra à ses entretiens ; je pense, ou tout au moins cela ne me semble pas invraisemblable, que ce sera le président, M. Rey. Cela se passera donc lundi prochain à Bruxelles.

Je tiens — et je dis cela en ma qualité de président du Conseil — à souligner une fois de plus du côté du Conseil ce qu'a dit le rapporteur. En effet, une conférence au sommet comme celle qui aura lieu à La Haye, avec toute la publicité qui l'entoure et les multiples espoirs qui y sont liés, si elle n'aboutissait pas, serait effectivement plus grave que s'il n'y avait pas de conférence du tout, et dans ce cas on ne pourrait plus envisager qu'avec un profond pessimisme la situation des Communautés et ce qui se passe dans ces Communautés mais aussi la situation de l'Europe, et je pense plus spécialement à l'élargissement des Communautés.

Il se pose donc trois problèmes : l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement. Je crois que le rapporteur et le porte-parole du groupe socialiste, M. Burger, ont nettement mis en relief qu'en l'absence d'un lien formel, juridique, notamment entre l'achèvement et l'élargissement, il existe cependant un lien politique très net. Et j'imagine difficilement, si aucun progrès manifeste n'est réalisé à cette conférence au sujet de l'élargissement — je songe par exemple à la fixation d'une date souhaitable — qu'on ne se heurte pas à de graves difficultés également en ce qui concerne les autres points. M. Rey l'a déjà dit très clairement d'ailleurs à la dernière session du Conseil des Communautés européennes, plus clairement encore que je ne le fais moi-même maintenant, mais je suis quelque peu gêné puisque je parle ici en ma qualité de président.

Permettez-moi encore de commenter brièvement les observations convaincantes qui ont été formulées de la part de cette Haute Assemblée après l'excellente présentation qui nous a été faite de la proposition de résolution. Je dirais que ce que M. Lückner a dé-

claré au nom de la C.D.U. m'attire le plus, personnellement...

M. Boertien. — Il parlait au nom du groupe démocrate-chrétien !

M. Luns, Président en exercice du Conseil des Communautés européennes. — (N) Je n'y suis plus du tout, mais cela arrive aussi à la chambre néerlandaise, je me sens donc tout à fait chez moi.

(Sourires)

Oui, pardon, Monsieur le Président, dans mon pays, lorsqu'on parle de la C.D.U., on entend par là tous les partis chrétiens. Je suis donc tout à fait prêt à vous assurer que je n'ai pas suivi les déclarations de M. Lückner en sa qualité de porte-parole de la C.D.U. allemande, mais comme porte-parole de tous les partis chrétiens, le parti populaire catholique y compris, dont j'ai l'honneur d'être membre. C'est en quelque sorte le début néerlandais de la C.D.U.

(Sourires et applaudissements)

L'orateur a rappelé à juste titre qu'il ne s'agit pas spécifiquement d'une crise agricole mais bien d'une crise qui touche les objectifs mêmes de la Communauté, une crise, je l'ai déjà dit, qui persiste depuis un bon temps déjà. Mais si l'orateur lance une attaque contre le compromis de Luxembourg auquel j'ai participé quelque peu en 1966, je tiens cependant à rappeler quelle était la situation à ce moment. Car ce compromis a permis à la C.E.E. et aux autres Communautés — l'orateur l'a lui-même reconnu — de continuer à fonctionner de manière plus ou moins convenable, et en ce sens, il était la meilleure solution qui fût praticable à ce moment, et je déclare très nettement que si la situation du début 1966 devait se reproduire, je déclarerais à nouveau pareil compromis comme acceptable.

L'orateur a parlé du triptyque de la conférence au sommet. Je me suis moi-même déjà associé à cette idée, et je puis seulement dire qu'il l'a présentée beaucoup mieux que je ne le fais maintenant. Je ne m'y attarderai donc pas davantage.

Je ferai encore observer que j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt ce qu'il a dit au sujet de ce qu'on appelle « *time-table* » en anglais. En effet, il est des obligations qui nous sont dictées par le traité. Je songe notamment au financement de l'agriculture, mais en même temps il faut reconnaître qu'il existe un certain parallélisme entre ces trois problèmes : l'achèvement, l'approfondissement — et là je songe surtout aussi aux réglementations financières qui ont atteint maintenant une acuité particulière et auxquelles le traité n'a pas pourvu, mais sur lesquelles les Six doivent manifestement se mettre d'accord — et enfin l'élargissement ; si l'on n'établit pas ce parallélisme, il n'y a pas d'issue possible.

Luns

L'orateur a parlé de la nécessité de transférer certains droits de souveraineté, et en ma qualité de ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point. Cela s'applique à certains points de la résolution qui est soumise à l'assemblée. En conclusion, il a déclaré une fois de plus, tout comme l'a fait M. de la Malène, qu'il ne faut pas attendre de miracle de la conférence au sommet. Je suis d'accord là-dessus, mais entre le miracle et quelques progrès concrets dans le tryptique, il y a encore suffisamment de marge pour que l'on n'aborde pas avec un franc pessimisme le 17 novembre à La Haye.

M. Burger qui a parlé au nom de tous les partis socialistes, — je crois que je m'exprime correctement maintenant — a brossé un tableau sombre et pessimiste ; les deux orateurs qui l'ont précédé avaient fait de même mais, étant Néerlandais, M. Burger dit peut-être les choses plus clairement. Il serait difficile en tout cas de nier qu'il y a des raisons d'être pessimiste en dépit des résultats obtenus dans de nombreux domaines.

Je puis d'autant moins le contredire qu'il a rappelé mes propres paroles. Pour un homme politique, il est parfois nécessaire et utile d'oublier ce qu'il a dit ou de donner à ses déclarations une certaine inflexion qui les rend méconnaissables même pour lui, mais dans ce cas précis, je maintiens les termes dans lesquels je me suis exprimé début juillet de cette année lorsque j'ai accepté d'assumer la présidence du Conseil.

Ensuite l'orateur a attiré l'attention sur un fait qui constitue effectivement un danger pour l'évolution en Europe, à savoir que les gouvernements ne doivent pas se substituer au Conseil. Tous les gouvernements ont un peu cette tendance mais par moments cette tendance devient si forte qu'elle recèle de réels dangers. C'est pourquoi non seulement je me réjouis mais j'estime aussi absolument nécessaire que la Commission soit présente aux entretiens de La Haye où c'est le traité lui-même qui sera l'objet des discussions. Et c'est pour cette raison que M. Burger a rejeté à bon droit, à mon avis, l'institutionnalisation de réunions telles que celle qui se tiendra à La Haye.

Le fait que l'élargissement n'ait pas été opéré jusqu'à présent est en effet en contradiction avec des règles que le traité énonce en toute clarté mais les membres de cette Assemblée ne savent que trop bien que l'unanimité est requise à cet égard ; je suis d'accord avec M. Burger pour dire qu'il est regrettable qu'elle n'ait pas été atteinte jusqu'à présent mais j'exprimerai en même temps ma conviction ou tout au moins l'espoir et peut-être dirais-je que j'attends de la conférence que cette unanimité, cette volonté unanime sera présente cette fois-ci.

J'en reviendrai encore tout à l'heure à la proposition de résolution qui a été présentée de sorte que je ne

m'attarderai pas maintenant à ce que M. Burger a dit au sujet de l'article 201.

Ce qui m'a frappé dans les déclarations que M. Berthoin a faites en un français si admirable, c'est qu'il a parlé d'un « gallup » qui a eu lieu récemment en France et selon lequel plus de 50 %, je crois 54 %, des citoyens français sont prêts à accepter la supranationalité. En ma qualité de Néerlandais je ne puis que m'en réjouir. De plus, j'ai également pris bonne note que son groupe politique appuie pleinement la proposition de résolution qui a été présentée.

Point n'est besoin que j'explique en détail au porte-parole de l'U.D.E., M. de la Malène, les raisons pour lesquelles l'union politique a échoué dans le temps. Il s'agissait en effet de la forme à donner à cette union et il existait à cette époque certaines oppositions entre des pays, très amis d'ailleurs, en raison desquelles cette union n'a pas pu être mise sur pied. Et si l'orateur souligne la nécessité d'une défense commune, je me permettrai peut-être de rappeler à un député français que ce n'étaient pas les Pays-Bas qui ont opposé leur veto en 1954, à la communauté européenne de défense et l'ont ainsi fait échouer. Je suis toujours convaincu que cette décision négative a été néfaste pour l'Europe et pour tous les six pays qui sont actuellement représentés à cette Assemblée. J'espère pouvoir conclure des déclarations de M. de la Malène que l'on considère actuellement en France pareille communauté avec plus de sympathie que ce n'était le cas en 1954.

M. de la Malène a signalé que la tension a diminué dans l'Est. Je reviens d'un voyage en Roumanie et je puis le confirmer. Si l'enthousiasme a faibli à l'Ouest, l'orateur voulait parler des États-Unis d'Amérique, je me permettrai de lui rappeler que si sa remarque est juste, elle n'est cependant pas entièrement pertinente, car au moment où les gouvernements de Washington étaient pleins d'enthousiasme — personnellement je crois qu'ils le sont toujours — mais même au moment où leur enthousiasme était plus puissant peut-être qu'il ne l'est aujourd'hui, les États-Unis n'ont jamais exercé la moindre pression sur n'importe quel gouvernement, ni à Paris, ni à La Haye, ni à Bruxelles ou dans une des autres capitales européennes, et je crois que l'on peut faire l'éloge aux États-Unis d'avoir laissé les Européens choisir leur propre sort. Personnellement, en tout cas, je n'ai jamais rien remarqué qui ressemble à une pareille pression. Qu'il faut qu'il y ait un « accord de volonté », j'en conviens volontiers et je puis confirmer de même qu'il faut que les distorsions soient éliminées.

Monsieur le Président, en écoutant le dernier orateur, je ne me suis pas étonné de ce que son enthousiasme pour ce qui se passe dans le cadre des Six soit plus nuancé que celui des membres de cette Assemblée et des gouvernements que je représente en ce moment. Je dois dire cependant que j'ai noté que l'hono-

Luns

nable député s'est exprimé avec pondération. Cela est dû peut-être au fait qu'il est entouré ici d'un si grand nombre d'hommes pondérés et sages. Dans ce cas il est bon que son groupe politique soit représenté ici.

Quelques mots maintenant au sujet de la proposition de résolution. Rappelez-moi à l'ordre si je parle trop longtemps, mais je trouve que le sujet qui nous occupe, combien important et de la plus haute actualité, mérite qu'on s'y attarde plus longuement. Je dirai donc que la demande formulée au paragraphe 1 devrait pouvoir se réaliser à la conférence au sommet. Je crois cependant que les termes de « l'union politique de l'Europe » pourraient donner lieu à des malentendus puisque la résolution est muette sur les bases sur lesquelles devrait reposer cette union politique. A défaut de précisions sur ce point, je crois que les mêmes difficultés surgiront que celles qui sont apparues dans le temps entre certains membres et à l'occasion des premiers efforts qui ont été entrepris à ce sujet en 1961 et 1962. En ma qualité de ministre néerlandais, j'aurais préféré que l'on s'exprimât un peu plus clairement sur ce point.

Lorsque je considère le paragraphe 2, je crois que l'alinéa A est indiscutable. Nous devons nous efforcer de réaliser cela et je crois que les gouvernements sont d'accord pour opérer, autant que possible, le passage à la phase définitive à la date prévue.

Pour ce qui est de l'alinéa B, je ne crois pas que l'on obtiendra plus que quelques directives. Espérer que l'on puisse prendre sur ce point une décision plus précise, serait imposer une trop lourde tâche à une conférence qui ne siègera qu'une soirée, une après-midi et encore une soirée.

L'alinéa C recueille toute mon approbation. Je crois que ce Parlement a le droit, à coup sûr, d'y attirer une nouvelle fois l'attention et je crois que ce sera ou devrait être tout au moins pour nous un stimulant pour nous comporter tel que l'exige le traité.

A l'alinéa D s'expriment les préoccupations que suscite Euratom et, à en croire ceux qui ont assisté à la dernière session du Conseil sur Euratom — dont quelques membres de l'exécutif — ou qui ont appris comment cette session s'est déroulée, on ne peut s'empêcher d'éprouver les plus vives inquiétudes. Mon collègue, M. De Block, a tenté de ramener l'embarcation d'Euratom vers des eaux plus profondes, sans résultat tangible. Ces efforts sont poursuivis.

Pour ce qui est de l'alinéa E, je n'ai pas l'impression qu'une décision interviendra à ce sujet. D'une façon générale, je pense que certains points qui sont énumérés dans la résolution ne feront pas l'objet d'un échange de vues plus approfondi. Je puis cependant vous donner l'assurance que cette résolution sera mise en discussion à La Haye par divers pays, dont les Pays-Bas. Je suis suffisamment bien rensei-

gné à cet égard et cette résolution, je le répète, est à mon avis très utile.

Je signalerai encore qu'un parlementaire néerlandais m'a suggéré hier si ce ne serait pas une bonne idée qu'un de nos pays entreprenne d'organiser des élections au suffrage direct et que ce pays soit les Pays-Bas — ce qui n'est pas exclu — et si, dans ce cas, il ne serait pas opportun d'organiser ces élections dans le cadre du Benelux. En effet, si un seul pays prenait cette décision, celle-ci aurait beaucoup moins de poids que si elle était appliquée par un groupement de quelques pays. Je trouve cette suggestion très utile et, en ma qualité de Ministre néerlandais, je puis déclarer que je l'examinerai dans un sens favorable avec mes collègues luxembourgeois et belges.

Au paragraphe 3, il est question enfin de l'achèvement. Sur ce point, je le répète avec insistance, il faut absolument que l'on obtienne un résultat, si l'on veut que cette conférence aboutisse.

Le paragraphe 4. S'il ne se trouvait pas dans la résolution, ma simple présence ici et celle de mon ami Pedini seraient déjà pour vous tous l'assurance que cette résolution sera discutée, non seulement à La Haye, mais déjà la semaine prochaine lors de la session du Conseil.

Monsieur le Président, si vous me permettez de dire encore quelques mots en conclusion, je répèterai ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises à l'occasion des sessions de votre assemblée et dans des entretiens que j'ai pu avoir avec des membres du Parlement auxquels ces questions tiennent très à cœur. En effet, il est apparu, malheureusement, que certains pays et certains gouvernements subissent manifestement dans certains cas, une forte pression politique de la part de leurs propres parlements. Et si l'on déplore, à bon droit, que ce Parlement ne dispose pas de suffisamment de pouvoirs, je ne puis que vous donner le conseil suivant : employer les armes dont vous disposez et veiller à ce que l'on entende dans vos capitales, dans vos propres parlements un langage aussi clair que celui que j'ai pu entendre ici à ma très grande satisfaction. C'est là le moyen de remettre à flot l'Europe, de manière vraiment démocratique.

Est-il nécessaire, en conclusion, que je précise que je ferai rapport de manière très détaillée sur ce que j'ai pu entendre cet après-midi ? Je répèterai encore que, non seulement j'ai assisté à la présente séance avec beaucoup de satisfaction, mais qu'elle a été aussi, pour moi personnellement, d'une utilité particulière.

(Applaudissements)

M. le Président. — Par les déclarations qu'il vient de présenter, M. Luns a confirmé l'opportunité de la présente séance et son utilité pratique. Grâce à la

Président

proposition de résolution qui nous a été soumise, aux interventions des porte-parole des groupes politiques et aux déclarations de M. Luns, le débat d'aujourd'hui comprend une somme d'idées et de propositions dont la réunion au sommet pourra se servir avec fruit pour ses travaux.

Nous connaissons de longue date la vocation de M. Luns. Il est le doyen d'âge de tous ceux qui participeront probablement à la conférence au sommet et jouera également un rôle actif en sa double qualité de président en exercice du Conseil de ministres et de ministre des affaires étrangères des Pays-Bas. Nous lui confions toutes les idées et les propositions issues du présent débat, afin qu'il s'en fasse l'interprète aussi fidèle qu'autorisé. Je suis persuadé que notre confiance ne sera pas déçue. Certes, nous n'attendons pas que la conférence au sommet fasse des miracles : ce sont des hommes politiques et non des saints qui se réuniront à La Haye. Toutefois, nous en espérons un résultat concret, à savoir que la marche reprenne sur la voie de l'union européenne que les traités de Paris et de Rome avaient ouverte, et que la conférence au sommet avance le plus possible dans cette direction.

La parole est à M. Furler.

M. Furler. — (A) Monsieur le Président, je serai très bref, mais je crois qu'il ne suffit pas que nous entendions uniquement le point de vue du groupe, qui recueille, dans l'ensemble, mon approbation.

Tout d'abord je tiens à remercier M. Luns d'avoir rappelé que nous ne devons pas fonder trop d'espoirs sur la conférence au sommet, mais que nous n'en avons pas moins le droit d'en attendre quelques décisions concrètes. C'est là le résultat essentiel que nous recherchons dans le présent débat et dans notre proposition de résolution : nous voulons attirer l'attention des chefs de gouvernement sur quelques aspects fondamentaux de l'évolution de notre Communauté et de la politique européenne. Nous ne nous estimerons pas satisfaits si la conférence au sommet se livre à de grandes déclarations européennes en annonçant, par exemple, que nous allons désormais nous occuper des questions culturelles. A nos yeux, la conférence n'accomplira son devoir européen et communautaire que si elle prend deux décisions fondamentales. M'écartant de l'ordre dans lequel sont présentés les divers points dans la proposition de résolution, je traiterai d'abord de la question de l'élargissement des Communautés. Il existe un lien organique direct entre les points 2 et 3, mais M. Luns a fait observer à juste titre que si nous n'adoptons pas une attitude très claire et très ouverte dans ce domaine, autrement dit, si la conférence au sommet ne décide pas d'entamer dans un proche avenir les négociations avec les États désireux d'adhérer à la Communauté, nous ne parviendrons à aucun résultat positif. Ce point me paraît essentiel, ne serait-ce que du fait qu'il n'appelle ni formulations

de longue haleine, ni grandes déclarations, mais qu'il réclame simplement une action : la décision d'ouvrir les négociations. En l'occurrence, nos exigences demeurent même en deçà de celles que nous présentons dans la résolution. A mon avis, la Commission devrait être appelée à participer, conformément à ses propres propositions. Dans son document du 1^{er} octobre 1969, elle ne demandait même pas de mener elle-même l'ensemble des négociations du début à la fin. Elle déclarait vouloir élaborer la première et importante partie, sur le modèle de la procédure adoptée lors des négociations Kennedy, où M. Rey avait traité avec succès, la conduite des négociations finales devant être laissée aux soins des gouvernements.

Je crois qu'une telle formule serait suffisante, et j'ai vu qu'elle a été suggérée dans une proposition d'amendement.

Le deuxième point réside, à mon avis, non dans l'union politique, mais dans la consolidation de nos Communautés. Aussi est-il essentiel que nous parvenions, au delà de la politique économique et conjoncturelle commune, à conduire les Communautés sous une forme concrète vers leur but final, à savoir la création d'un espace économique à caractère communautaire.

C'est en effet l'un des objectifs primordiaux du Marché commun, et toutes les difficultés auxquelles nous nous heurtons dans le domaine monétaire, fiscal et agricole sont dues au fait que nous n'avons pas réussi à persuader les six gouvernements réunis au sein du Conseil de ministres d'adopter une politique économique commune claire et concrète. Par conséquent, ce point revêt une importance extrême.

A mes yeux, il va de soi que la période de transition se terminera à la fin de cette année ; il est inutile d'insister particulièrement sur ce point, qui est d'ailleurs évoqué dans le texte de la proposition de résolution.

Cependant, il existe quelques questions d'ordre secondaire qui ont trait à la consolidation de la Communauté et auxquelles j'attache une importance toute particulière. En premier lieu, celle des décisions à la majorité. Ici, je dois donner raison à M. Luns. Le compromis de Luxembourg a tout au moins sauvé la vie aux Communautés, sans pour autant porter atteinte au traité et à la possibilité d'arrêter des décisions à la majorité. Les dispositions du traité continuent de s'appliquer comme auparavant, sans le moindre changement. La décision de Luxembourg invitait simplement les gouvernements à adopter une attitude un peu plus souple à cet égard, mais ils sont libres de ne pas tenir compte de ce vœu. Le Bundestag de Bonn a déjà adopté une résolution dans laquelle il prie les gouvernements d'insister afin que les décisions prises dans le cadre du traité qui ont trait à des questions importantes soient arrêtées à la majorité. C'est également ce que nous demandons à la conférence au sommet.

Furler

De même, j'attache une grande importance au point dans lequel il est demandé que soient enfin assignées à l'Euratom de nouvelles tâches à court, moyen et long terme. La question de l'Euratom est l'un des chapitres les plus sombres de l'édification de l'Europe. La première véritable communauté technologique, fondée il y a onze ans, agonise lentement par la faute des six gouvernements — je ne veux en nommer aucun en particulier —, par manque de force et de courage de progresser dans ce premier domaine. Il me paraît également important que la Conférence au sommet prenne une décision à ce sujet parce qu'en plus de la valeur qu'elle revêt sur le plan de la technologie et du rôle qu'elle joue dans l'édification des Communautés, l'Euratom — et je tiens à le souligner — a également acquis une importance mondiale à propos du traité de non-prolifération des armes atomiques. Nous estimons qu'il sera plus facile de résoudre ces problèmes sous la conduite éprouvée de l'Euratom que si celle-ci s'effondre.

Je crois qu'il est urgent que la conférence au sommet plaide en faveur de la consolidation de nos Communautés.

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, d'évoquer un autre point qui a suscité des discussions : il s'agit des pouvoirs du Parlement européen.

Vous pourrez m'objecter que ce sont là des intérêts égoïstes et que nous nous faisons les porte-parole de notre point de vue personnel. Il n'en est nullement ainsi. Notamment dans le domaine du droit budgétaire, cette question a une telle portée que la conférence au sommet devrait la prendre en considération. Je crains fort que tant que le Parlement européen ne sera pas doté de véritables pouvoirs dans le domaine budgétaire et ne prendra pas lui-même ses décisions en matière de budget, les Communautés n'obtiendront pas des ressources propres.

Je suis persuadé que non seulement le Bundestag allemand, mais d'autres parlements nationaux également refuseront tout simplement d'accorder les ressources communautaires si l'on joue un jeu aussi étrange avec le Parlement européen. Il s'agit là d'une question décisive pour l'évolution de notre politique communautaire.

J'ai été saisi d'épouvante lorsque j'ai lu ce matin le texte des propositions de la Commission en allemand, après en avoir pris connaissance en français. La Commission sait depuis des mois ce que le Parlement exige, et elle a eu le temps, entre le 7 octobre 1969, date à laquelle il a adopté à l'unanimité sa résolution, et avant-hier, 30 octobre, de tenir compte de ces questions. Or quel a été le résultat de ses réflexions, Mesdames, Messieurs ? Je crois qu'il aura encore des conséquences très graves sur le plan politique, il est inutile que je précise pourquoi. En effet, ce résultat s'est présenté sous une forme telle que M. Burger s'est vu dans l'obligation de demander qu'on lui épargne de semblables améliorations des

pouvoirs du Parlement européen, en déclarant qu'il considérerait toute cette proposition comme un leurre. Il en est réellement ainsi, Mesdames, Messieurs, et il faut que cela soit dit une fois pour toutes sans ambiguïté. Il suffit que vous lisiez le texte que l'on a eu l'audace de nous soumettre. Il prévoit deux phases, dont la première s'étendrait sur quelques années, pendant lesquelles notre position serait plus défavorable encore qu'à présent. Nous n'aurions pas le droit d'approbation : ce serait le Conseil qui arrêterait notre budget, même contre notre volonté. Il serait tout à fait vain de créer des commissions de liaison ou d'autres organes analogues, car les propositions suivraient la filière prévue et nous nous trouverions en fin de compte placés devant un fait accompli. Le Conseil déciderait et le Parlement n'aurait pas le droit de donner son consentement. Cette première phase serait suivie d'une deuxième, dont je ne suis pas encore parvenu à comprendre tout à fait le fonctionnement. Je ne discerne pas non plus clairement quelle serait la position définitive du Parlement. Cette deuxième phase, au cours de laquelle le Parlement aurait une situation un peu meilleure et non plus mauvaise qu'à présent, commencerait dès que le financement du budget de la Communauté serait entièrement assuré par des ressources propres. A partir de ce moment, le Parlement serait doté de pouvoirs plus étendus mais mal précisés encore.

Que signifie cette procédure ? Il est possible que ce moment n'arrive jamais ; il est parfaitement concevable que pendant plusieurs dizaines d'années encore, les gouvernements doivent verser des compléments parce que les ressources propres ne suffiront pas à financer les tâches gigantesques qui attendent la Communauté. Dans ce cas, nous aurons été entièrement leurrés, Mesdames, Messieurs. Nous n'aurons rien, et si l'on nous dit d'attendre la fusion des traités, je puis vous affirmer que vous tous qui siégez dans cet hémicycle ne verrez jamais de votre vivant le Parlement européen doté de véritables pouvoirs dans le domaine budgétaire.

Il faut que je lance un sérieux avertissement. Je regrette que M. Rey ne soit pas ici, mais de toute façon, il est d'un avis opposé et ne veut de toute évidence pas nous donner les pouvoirs que nous exigeons, bien qu'il doive savoir — ceci dit entre parenthèses — qu'il doit, en réalité, pouvoir tableer sur la confiance du Parlement. Je suis persuadé que cette question sera élucidée un jour mais, en attendant, il me paraît hautement souhaitable que lors de la conférence au sommet, le président de la Commission se fasse à tout le moins l'interprète de notre point de vue, afin qu'il ne soit pas contraint, par la suite, d'admettre qu'il a soutenu devant cet aréopage des opinions contraires à la volonté unanime du Parlement. Un tel aveu aurait des conséquences très graves, qui seraient peut-être salutaires pour l'Europe. Attendons.

Furler

J'en arrive au dernier point auquel je voudrais consacrer quelques mots seulement : l'union politique.

M. Luns a fait observer fort judicieusement que ce terme manquait de précision. Qu'entend-on par « union politique » ? A mes yeux, ce concept ne peut avoir qu'une seule signification : fusion des politiques étrangères et des politiques de défense. Ni plus, ni moins. C'est également ce que je veux, mais nous ne pourrions réaliser cet objectif du jour au lendemain. J'ai beaucoup insisté au sein de la commission politique afin que ce point ne soit pas inséré dans la proposition de résolution. Je l'accepte maintenant. Permettez-moi encore un mot sur l'esprit de la résolution adoptée par la conférence au sommet du 18 juillet 1961. En réalité, cette résolution est peuplée de plusieurs esprits, les uns bons, les autres mauvais. Les événements ont montré que certains de ces esprits ont anéanti tous nos efforts. Comment peut-on nous dire que nous devons maintenant recommencer à l'endroit même où nous avons fait naufrage ? Si vous lisez le texte de la résolution de 1961, vous verrez immédiatement que ses auteurs y ont fait figurer un point extrêmement délicat, sur lequel les négociations n'ont d'ailleurs pas manqué d'échouer par la suite.

Je m'en souviens fort bien puisqu'en ma qualité de président du Parlement, j'avais soumis la proposition de résolution à la conférence au sommet, qui avait eu la courtoisie de me répondre qu'elle avait décidé non pas de procéder, mais de faire procéder à un examen de ce texte, cette tâche devant sans doute être confiée aux représentants permanents, aux chefs de cabinet ou à tout autre haut fonctionnaire. Or, cette proposition de résolution soulevait l'importante question de savoir si l'union politique ne risquait pas d'annihiler l'intégration économique, car dans ce texte figurait une demande visant à ce que l'on crée une vaste union politique, dans le cadre de laquelle seraient évidemment aussi prises, en dernier ressort, les décisions en matière de politique économique, et que l'on donne à cette évolution européenne une forme qui permette d'organiser la coopération. De toute évidence, un groupe de cette conférence au sommet était animé de la ferme intention de priver la C.E.E., la C.E.C.A. et l'Euratom de leur autonomie.

C'est pour cette raison, Mesdames, Messieurs, que je tenais à vous mettre en garde contre cet esprit. Je ne conteste nullement que cette résolution contient de magnifiques déclarations européennes, des passages merveilleux sur l'avenir de l'Europe. A cette époque, on envisageait même encore une action commune avec les États-Unis dans le cadre de la Communauté atlantique. Quelques années plus tard, on devait entendre des points de vue tout différents. Les déclarations étaient admirables, mais il suffit d'examiner les décisions concrètes pour se rendre compte que, si l'union politique avait été réalisée, notre intégration économique aurait perdu son auto-

nomie. Voilà pourquoi je lance cet avertissement, que j'adresse également à la conférence au sommet, car d'aucuns nourrissent peut-être à nouveau des intentions de cet ordre. S'il en était ainsi, les efforts aboutiraient selon toute vraisemblance au même résultat que la dernière fois et conduiraient non pas à une poursuite de l'édification européenne, mais à un arrêt dangereux. Pour conclure, je voudrais inviter les chefs de gouvernement à prendre des décisions concrètes au sujet de l'élargissement, de la consolidation et de l'achèvement de la Communauté, à considérer avec un esprit ouvert l'idée nouvelle et moderne que représente une union politique qui n'ait pas pour résultat de nous affaiblir, voire de nous détruire et à donner un nouvel essor à notre politique européenne ; enfin, je voudrais les prier instamment de ne pas s'en tenir à de grandes déclarations, mais d'agir et de prendre des décisions déterminantes.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Cantalupo.

M. Cantalupo. — *(1)* Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout à l'heure, M. de la Malène a émis le vœu que le projet de résolution proposé par la commission politique soit adopté à l'unanimité, mais M. Amendola a aussitôt déçu ses espoirs en déclarant que lui-même et ses collègues du parti communiste voteraient contre ce document, qui sera donc publié sans bénéficier du suffrage unanime du Parlement européen. Cela ne saurait surprendre, puisque la position que nos collègues communistes ont soutenue aujourd'hui est parfaitement conforme à celle qu'ils ont défendue tout au long des débats qui se sont déroulés au sein de la commission politique.

Je voudrais faire quelques commentaires qui ont directement trait à ce sujet car, pour tout le reste, je souscris entièrement aux déclarations de M. Berthoin et à celles que va présenter M^{lle} Flesch, toujours au nom des libéraux et apparentés. En effet, nous avons collaboré à la rédaction de ce document, nous en avons accepté le texte sans réserves, nous sommes parfaitement conscients de toutes ses implications et nous n'avons donc aucune raison de formuler des observations particulières. Néanmoins, permettez-moi de dire à M. Amendola que deux des critiques qu'il a présentées me semblent dénuées de fondement.

Selon la première, ce document serait de caractère très vague et très général et n'exprimerait pas une volonté politique déterminée — c'est au moins ce que j'ai cru comprendre et si je fais erreur, je vous prie de me corriger. A mon avis, s'il est un texte dans lequel, pour la première fois, la volonté politique est définie comme le moteur qui détermine tout ce qui se fera sur le plan technique, économique, monétaire

Catalupo

et communautaire, c'est bien le document que nous avons sous les yeux. Au sein de la commission politique, nous avons fait un effort considérable, au cours de trois réunions, pour donner plus de vigueur à cette partie de la proposition de résolution, qui me paraît désormais complète, même du point de vue de la rédaction. C'est pourquoi je ne puis accepter cette objection ; j'estime qu'en ce jour, nous exprimons surtout une volonté politique déterminée, et ce pour la première fois, et en des termes que je n'hésiterai pas à qualifier d'autorisés et énergiques.

La deuxième observation que je n'accepte pas est celle selon laquelle il ne ressort pas de la position que nous avons adoptée que nous sommes conscients de la crise que traversent d'importants secteurs de la Communauté et des institutions communautaires en général. Les déclarations que M. Berthoin a faites au nom du groupe des libéraux et apparentés, ainsi que celles que M. de la Malène a présentées au nom de l'U.D.E. suffisent, me semble-t-il, à démontrer que nous sommes parfaitement conscients de la crise dans tous ses aspects. M. Lückner a lui aussi dit la même chose et, d'ailleurs, le texte de notre proposition de résolution est profondément marqué par la conscience que nous avons de la crise actuellement en cours. Si nous n'en avions pas été conscients, nous aurions probablement formulé ce document en des termes beaucoup plus modérés ; c'est précisément parce que nous nous rendons entièrement compte de cette crise et que nous voulons la surmonter que nous l'avons rédigé en des termes énergiques.

Si je devais résumer l'exposé de M. Amendola, j'en traduirais l'idée maîtresse par la phrase suivante : l'organisation communautaire se trouve, dans son ensemble, dans un état d'agonie. J'exagère peut-être, mais je prends ces considérations entièrement à mon compte et en assume toute la responsabilité ; d'ailleurs, M. Amendola a prononcé le mot d'agonie. Cependant, Monsieur Amendola, le remède que vous proposez pour guérir le malade consiste à le tuer. Il va de soi que, du moment qu'il est mort, le malade n'est plus malade. En résumé, vous nous proposez — même si vous ne l'avez pas dit de façon explicite — de dissoudre cette organisation, de la détruire, de la considérer comme un échec sur toute la ligne, et de passer à une autre formule, celle de la conférence sur la sécurité européenne dont l'Union soviétique a proposé la convocation et à laquelle certains États ont accepté de participer. C'est là l'essentiel de votre proposition, telle que nous l'interprétons. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que je vous entends exposer vos idées, que ce soit à la Chambre des députés italienne ou devant la commission politique, de sorte que je me crois en droit d'insister sur l'interprétation que je leur donne.

Cependant, nous nous sommes réunis aujourd'hui en notre qualité de députés du Parlement européen à des fins qui se situent exactement à l'opposé de celles

que vous préconisez : nous sommes ici pour guérir la maladie, et non pour achever le malade. Nous sommes ici pour faire en sorte que le malade guérisse et puisse reprendre son chemin d'un pas plus assuré et plus énergique, si tant est qu'il s'était arrêté — ce qui est effectivement le cas. Nous occupons donc des positions radicalement opposées, ce qui explique par ailleurs non seulement la diversité de nos langages, mais aussi celle de nos attitudes.

Dans la conjoncture présente, l'Assemblée a le devoir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider l'organisation communautaire, ne serait-ce qu'en raison de la crise que celle-ci traverse. Elle a le devoir de venir à son secours, de lui fournir des idées, de lui donner des impulsions d'ordre moral, politique et technique. C'est également ce que M. de la Malène a dit tout à l'heure, contribuant ainsi, à mon avis, à faire de la situation un diagnostic non point optimiste, mais réaliste et positif, de façon à ce que nous n'interrompions pas une expérience extraordinaire, dont l'échec serait extrêmement grave et risquerait de nous entraîner Dieu sait où. Par conséquent, je crois que si nous renoncions aujourd'hui à notre position, comme nous le conseillent certains milieux et le parti communiste, nous devrions également nous demander quelle autre solution s'offrirait à l'Europe : il ne resterait qu'à abandonner entièrement le terrain, ou à répondre à la proposition soviétique relative à la conférence européenne.

Vous avez dit, Monsieur Amendola, que nous ne parlons jamais de cette conférence. Toutefois, vous en avez parlé : donc, cette question est prise en considération par cette Haute Assemblée, puisque vous en faites partie. En outre, cette idée est évoquée dans le texte que nous nous apprêtons à adopter, dans les limites où elle peut être admise par une organisation qui s'est fixé des objectifs presque radicalement opposés — tout au moins sur le plan des méthodes et des procédures — à ceux sur lesquels se fonde la conférence sur la sécurité.

Nous ne pouvons accepter cette proposition : tout ce que nous pouvons, c'est prendre acte du fait qu'elle nous a été présentée. Les raisons pour lesquelles il nous est impossible de l'accepter sont d'ordre fondamental et touchent à la raison d'être non seulement de l'organisation communautaire, mais aussi de la structure politique de l'Occident. Le fait que, dans la proposition soviétique, la participation des États-Unis à la conférence soit exclue *a priori* est à lui seul symptomatique. En effet, nous considérons les États-Unis comme le chef de file de l'Occident dans les grandes organisations du Pacte atlantique et de l'O.T.A.N., qui sont l'expression générale de la solidarité établie entre Européens occidentaux et les Occidentaux non européens. Il s'agit là de la conséquence des gigantesques événements historiques qui se sont déroulés pendant plusieurs années avant de trouver, en 1945, une conclusion militaire à laquelle l'Union soviétique doit, elle aussi, tout au

Cantalupo

moins en partie, d'avoir échappé à la catastrophe qui aurait pu, dans d'autres circonstances, s'abattre également sur son armée en 1945.

A nos yeux, cette exclusion des États-Unis constitue un acte préconçu d'hostilité politique à l'encontre de l'organisation européenne. Si nous demandons pourquoi les États-Unis ont été exclus, on nous en explique la raison en répondant qu'ils ne sont pas un État d'Europe, une nation européenne. Cependant, les États-Unis sont à la tête de l'Occident, et l'organisation économique, l'organisation communautaire, est une partie de l'organisation occidentale considérée dans son ensemble. D'autre part, les promoteurs de la conférence sur la sécurité européenne posent d'autres conditions — comme vous l'avez dit vous-même très franchement, Monsieur Amendola — telles que la solution préventive des problèmes que soulèvent les frontières en Europe, la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est, sans parler d'autres conditions...

M. Amendola. — (I) Ce sont des objectifs, non des conditions.

M. le Président. — Monsieur Cantalupo, je vous prie de vouloir bien ne pas vous écarter du sujet.

M. Cantalupo. — (I) Pour m'en tenir au sujet, Monsieur le Président, je dirai que le meilleur remède contre la crise que traverse l'Europe consiste non pas à abandonner celle-ci à une initiative opposée, mais à la renforcer ; et c'est ce que nous attendons et espérons de la conférence de La Haye. Si nous avons cherché à donner une impulsion à cette conférence, c'est uniquement parce que nous voulons qu'elle nous indique une voie qui nous permette d'accomplir entièrement la mission que les organes communautaires se sont assignée. Cela ne signifie pas, me semble-t-il, que nous refusions *a priori* d'établir d'autres relations.

Lorsque nous parlons d'élargissement, nous entendons non pas uniquement un élargissement vers l'Occident, mais également dans d'autres directions, à condition que l'autre partie fasse preuve de la même bonne volonté de s'insérer dans le contexte économique et politique de l'Occident, où règnent des libertés économiques qui ont inévitablement pour corollaire les libertés politiques et l'indépendance des États.

On ne cesse de nous objecter qu'au lieu de réunir une conférence à La Haye, nous devrions plutôt essayer de mettre fin au concept des deux blocs.

Comme l'a si remarquablement rappelé M. Luns tout à l'heure, des efforts ont été tentés récemment en vue de surmonter les deux blocs. D'abord la France, il y a deux ans, s'y est essayée sous une forme plus modeste, plus politique et moins profonde, puis

la Tchécoslovaquie, qui a cherché à surmonter le bloc dans toute son ampleur. La tentative française a donné lieu à des discussions politiques dans le monde occidental mais n'a suscité aucune menace, aucune velléité d'imposer une volonté étrangère par les armes et la force. La tentative tchécoslovaque en revanche a été réprimée par la force.

Je ne rappelle ces faits que pour montrer qu'il est impossible, à l'heure actuelle, de parvenir à une interpénétration des exigences fondamentales propres aux deux mondes, bien que nous ayons pour principe d'accueillir parmi nous également ceux qui défendent une idéologie différente de la nôtre — comme en témoigne la composition de cette Haute Assemblée — pourvu qu'ils apportent une contribution à notre œuvre et qu'ils ne nous demandent pas de la détruire.

Voilà pourquoi, Mesdames, Messieurs, nous demeurons fidèles aux principes au nom desquels la conférence de La Haye a été convoquée.

Nous avons rédigé la proposition de résolution dans l'espoir qu'elle soit l'expression précise et autorisée de la volonté politique du Parlement, et nous invitons cette Haute Assemblée à l'adopter à une très grande majorité afin de lui conférer la plus grande autorité possible. Toutefois, nous ne nions pas l'existence de la crise ; bien au contraire, nous reconnaissons qu'elle sévit dans d'importants secteurs que les divers orateurs ont indiqués. Je citerai une fois encore l'intervention de M. Berthoin qui est, de tous, celui qui a traité cette question avec le plus de sévérité et de précision. Il a su, à mon avis, déceler les causes de cette crise de façon particulièrement pertinente. Cependant, nous voulons remédier à cette crise et parvenir à la guérison.

Nous voulons que les six chefs de gouvernements qui vont se réunir à La Haye nous disent ce qu'ils proposent, ce qu'ils sont disposés à faire et à mettre effectivement en œuvre pour que les six gouvernements et les six Parlements que nous représentons ici mettent fin à la crise actuelle. Il s'agit donc d'une première prise de conscience des raisons fondamentales en vertu desquelles nous siégeons dans cet hémicycle et y avons été délégués par nos Parlements nationaux.

Monsieur le Président, je m'en voudrais d'abuser du temps qui m'est concédé, mais avant de terminer, j'aimerais faire part d'une réflexion qui a été présentée avec beaucoup d'autorité ce matin au cours de la réunion du groupe des libéraux et apparentés par une personnalité qui, à mon grand regret, ne se trouve pas en ce moment dans cette salle, et à qui j'emprunterai cette idée qui nous est commune à tous. Nous avons la conviction que l'unité européenne n'est pas un espace économique délimité dans le sens réel, concret et tangible du terme, fondé sur les intérêts communs. Comme l'a dit M. Berthoin

Cantalupo

sous une forme très sévère, nous ne voulons pas d'une « Europe des marchands ». Nous avons la conviction que le monde communautaire ne correspond pas à une zone d'intérêts purement matériels, qu'il n'est pas un espace économique que l'on peut enfermer à l'intérieur de frontières douanières, déterminées, ne devant sa physionomie particulière qu'à un échange de faveurs réciproques. Si tel était le cas, ce monde communautaire serait absolument étranger au drame que vit le globe tout entier, drame qui existe et dont nous ne nions pas la réalité. A nos yeux, le monde communautaire est avant tout un grand événement historique et moral, capable d'évoluer, de devenir une unité homogène et d'atteindre dans un proche avenir des dimensions qui lui permettront de faire face au monde asiatique, au monde américain et également au monde africain. Tous ceux qui veulent en faire partie, ou qui sentent qu'ils en font partie, savent qu'ils trouveront les portes ouvertes. A mon avis, l'expression « élargissement » signifie certes une délimitation, mais aussi une ouverture, dans la mesure où les requérants acceptent les conditions et la raison d'être du traité de Rome, qui nous unit et nous consolide au maximum.

Dans cette optique, Mesdames, Messieurs, je crois que la conférence de La Haye peut être un espoir réel. Si on la ramène à ses objectifs essentiels, cette conférence représente, me semble-t-il, la première réunion à laquelle le Parlement européen invite les six chefs de gouvernement afin qu'ils assument les responsabilités qui leur incombent devant nous, qui sommes à la fois leurs critiques et leurs juges élus par le peuple, même si ce n'est qu'au deuxième degré. Telle est la signification profonde de la conférence de La Haye.

Avec le document que nous nous apprêtons à adopter aujourd'hui, nous chargeons de responsabilités plus lourdes encore que par le passé tous ceux qui, se trouvant à la tête de nos gouvernements, ont à trancher la question de savoir si cette organisation doit s'arrêter, demeurer dans l'expectative ou bien progresser jusqu'à ce qu'elle ait atteint ses dimensions définitives. C'est pour cette raison — qui va bien au delà de tous les phénomènes susceptibles de provoquer une crise, de toutes les situations de crise déjà intervenues — que le groupe des libéraux et apparentés a chargé ses orateurs de déclarer qu'il approuve sans réserves le texte définitif de la proposition de résolution à la rédaction duquel nous avons participé.

Pour cette même raison, il m'a paru opportun de prendre la parole pour répondre à nos collègues communistes, tout comme je l'ai déjà fait au Parlement italien, et pour leur dire que le fossé qui nous divise sur le plan de l'Europe également est, hélas, comme ils l'ont admis eux-mêmes, infranchissable.

M. le Président. — La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. — Monsieur le Président, mes chers collègues, mon propos n'atteindra pas les hauteurs politiques que vient d'évoquer M. Cantalupo. Je reprendrai simplement le propos de M. Bertoin, notre cher ami, qui a posé très clairement le problème en disant qu'il s'agit de volonté politique, et qui nous a invités à nous exprimer sur ce point avec la plus entière franchise. C'est ce que je ferai sans précautions oratoires superflues.

De quoi s'agit-il ? Nous sommes animés d'un esprit européen, nous souhaitons une relance européenne. Très bien, mais pourquoi ? Renforcement, élargissement, nous dit-on. Très bien aussi, mais est-ce pour recommencer les erreurs qui ont jalonné les années 1959 à 1969, peut-être même les années 1952 à 1969, et qui, en fait, sont la conséquence d'une absence de volonté politique réelle. Jamais, en effet, depuis des années, les Six n'ont été aussi désunis, jamais ils n'ont autant manifesté leur indépendance nationale les uns vis-à-vis des autres, en dépit des efforts de la Commission.

Si vous le voulez bien, mes chers collègues, parlons d'abord du renforcement. Quel était l'objectif du traité de Rome ? C'était de créer un espace économique soumis à des règles communes, où le niveau de vie équilibré entre les différents partenaires s'élèverait harmonieusement pour le bien de tous. Or, où en est-on, après dix ans ? On a réussi l'union douanière avec le tarif extérieur commun, on a mené des négociations communautaires avec les États associés africains, voire avec des pays tiers à l'occasion du Kennedy round, on a déployé des efforts pour harmoniser des législations, on a créé le Fonds social, on a mis au point une nuée de textes réglementaires destinés à tisser l'Europe ; en fait, un grand effort de travail a été accompli, mais c'est tout. En réalité, on ne sent pas dans tout cela une trame politique solide.

Passons en revue rapidement les différents points qui nous ont préoccupés. En matière de politique extérieure, les uns lorgnent vers les États-Unis, d'autres vers la Grande-Bretagne, les derniers pensent qu'on peut créer un équilibre entre l'Est et l'Ouest. En matière monétaire, les uns sont devenus riches, les autres plus pauvres ; les uns croient à la monnaie de compte-dollar ou à la monnaie de compte-sterling, d'autres n'y croient pas, mais chacun agit à sa guise sans s'occuper des autres. En matière sociale, les mécanismes de la sécurité sociale diffèrent d'un pays à l'autre, les conditions de travail aussi. En matière fiscale, sous l'effet de l'héritage de nos traditions, de la différence des structures des groupes économique-professionnels, ou économique-sociaux, et de la différence importante de leur part dans le produit national brut de nos pays, les taux d'impôts et la structure des impôts varient d'un pays à l'autre, en dépit de la promesse qui a été faite d'éliminer les frontières fiscales. En matière budgétaire, aucune

Armengaud

concertation sur le taux d'accroissement des dépenses publiques, aucune rationalisation commune des choix budgétaires. En matière agricole, refus systématique d'une préférence communautaire raisonnée et d'une politique rigoureuse commune d'adaptation des productions nationales à la demande européenne communautaire, alors que, sans cela on va à l'essoufflement du F.E.O.G.A. En matière industrielle, compétition sordide totale entre les différents pays de l'Europe des Six, alors que le problème qui se pose, c'est celui de la compétitivité de l'Europe à l'égard des Nations-Continents ; assimilation par ailleurs des règles de concurrence aussi bien entre les grandes entreprises qu'entre les petites, et en fait dans les mêmes textes, on embrasse à la fois Jeanne Lanvin, le pâtissier et Mannesmann. En matière de recherches, liberté est laissée à chacun, sans autres regroupements des efforts que ceux que les entreprises effectuent volontairement entre elles, même dans les industries de pointe, tels que les circuits imprimés, les machines-outils à commande numérique, les ordinateurs, si ce n'est dans l'aéronautique et l'astronautique. En matière de transports, blocage de toutes les négociations du fait des positions de principe de l'un des États membres ne voyant l'Europe qu'à sa propre porte. En matière énergétique, le désordre est total depuis dix ans, faute d'une politique à l'importation et de production charbonnière communautaire, laissant chacun importer comme il veut, d'où il veut, au prix qu'il veut — alors que si l'on avait pratiqué une politique communautaire, on aurait évité les coûteuses subventions financées par certains pays qui servent en fait indirectement à aider les autres, ceux qui n'ont pas de charbon — faute aussi d'une politique communautaire de recherches pétrolières, d'importations de pétrole et de gaz naturel, faute enfin d'une coordination des recherches et des investissements dans le domaine nucléaire. En matière de relations économiques extérieures, c'est la querelle entre les mondialistes, hostiles à toute préférence réelle au profit des Européens et des États africains associés, et les régionalistes qui estiment que la C.E.E. ne doit pas être la « Communauté européenne des produits importés à la guise de chacun ».

On ne constate aucun effort permettant de dégager une politique commune ; en bref, refus de toute concertation communautaire dans les domaines essentiels de la production et de l'importation.

Renforcer l'Europe des Six, Monsieur le Président, sans cette concertation communautaire et le respect des décisions prises, c'est se moquer de la population des Six et se refuser à réussir une politique à Six. Très longtemps, on a eu, dans cette Assemblée, comme à la Commission, une peur panique des mots planification, programmation, concertation, et cependant, organiser la concertation entre la Commission, entre les États membres et entre les professionnels, ne signifie pas étouffer la concurrence, mais en déterminer le champ d'action et ses limites, et prévoir les méca-

nismes nécessaires à son jeu régulier dans l'intérêt commun. Se concerter signifie, à l'échelle des Six, éviter les doubles emplois, empêcher le désordre de très lourds investissements, orienter ces derniers en fonction de considérations économiques et sociales, également en fonction de considérations régionales et de compétitivité à l'échelle mondiale ; c'est créer les conditions favorables à des regroupements communautaires par-delà les frontières, au bénéfice de l'Europe ; c'est éviter que la seule règle du jeu ne soit la satisfaction pour chacun de ses propres désirs en matière économique ; c'est aussi équilibrer les niveaux de vie, ne pas disperser les efforts, créer les conditions d'élasticité et de compétitivité de l'économie des Six ; c'est enfin éviter que les rigidités nationales n'empêchent les adaptations aux besoins ; en fait, c'est éviter tout ce que M. Octave Gélilier, dans un article du Figaro d'hier, appelait « les principes européens de l'antigestion ».

Une programmation moderne dans une économie dynamique, c'est relever les faibles qui sont capables de s'étoffer, veiller à ce que les déficits chroniques de certaines productions soient comblés, afin de satisfaire le marché ; c'est dans un secteur vacant et difficile, susciter l'émulation, les vocations et ensuite encourager les meilleurs et les plus rentables ; c'est, après avoir étudié un marché riche de possibilités, en assurer la satisfaction ; c'est éviter les rentes de situation ; c'est organiser le pluralisme là où il est nécessaire, le freiner là où il est inopportun.

Voilà en ce qui concerne le renforcement.

J'en viens maintenant à l'élargissement. Vers qui et comment ? Pour ce qui est des partenaires, chacun sait qu'il s'agit de la Grande-Bretagne et des trois États scandinaves. Comment ? En posant, afin de le résoudre, les questions soulevées dans le mémorandum N° 1 000 présenté par la Commission le 6 octobre 1969 ; le principe en est excellent, mais les questions préalables sont oubliées.

En effet, qui, parmi les candidats, est prêt à accepter les règles de la Communauté existante, et qui, au-delà de ces règles écrites, est disposé à faire un certain nombre de gestes ? De quoi s'agit-il ? Permettez-moi de le rappeler brièvement : la préférence communautaire agricole et industrielle, la concertation des politiques d'investissement nationales dans les grandes activités afin de réduire les divergences actuelles avec, comme corollaire, l'abandon des tendances particularistes ; politique commune en matière d'investissements étrangers originaires des pays tiers ; politique commune, donc répartition des tâches et association d'intérêts, en matière de transport, de production et d'importation d'énergie sans pourtant créer de monopoles ; concertation en matière de recherches dans les industries de pointe, de manière à éviter la dispersion des moyens ; monnaie commune ou au moins politique monétaire commune ; harmonisation fiscale progressive, à la cadence des ajuste-

Armengaud

ments économiques ; politique de transferts sociaux, raisonnable, humaine mais sans démagogie.

En bref, la concertation à Dix est nécessaire, alors que la concertation à Six n'a pas été réalisée, et cela n'est pas possible si la Grande-Bretagne, pour ne prendre qu'un exemple, conserve une certaine autonomie d'action. Je citerai un exemple qui intéressera directement Monsieur le Président Luns : à propos du brevet européen et du brevet international, la Grande-Bretagne a laissé entendre qu'elle respecterait comme elle l'entendrait et dans la limite de ses désirs, les conventions qui seraient signées.

Je laisse à chacun le soin d'en tirer des conclusions pratiques.

En résumé, Monsieur le Président, et j'en arrive à ma conclusion, faute d'un engagement de tous, les Six plus les quatre candidats, sur une concertation communautaire dans tous les domaines, nous irons à une Zone de libre-échange généralisée où se dissoudra l'Europe, où la seule règle sera la loi de la jungle.

A défaut d'une volonté politique irréversible, celle qu'évoquait M. Berthoin, à défaut d'un engagement de la Commission comme du Conseil des ministres dans la voie de la concertation que j'ai recommandée comme lui, je crains, Monsieur le Président, mes chers collègues, que les citoyens de l'Europe ne considèrent demain que la conférence au sommet n'aura pas été autre chose que de la propagande de nos gouvernements, une nouvelle fuite en avant et un leurre pour nous tous.

M. le Président. — La parole est à M. Corona.

M. Corona. — (I) Monsieur le Président, compte tenu de l'importance que nous devrions conférer à la mise aux voix de la proposition de résolution, je me demande si, au stade actuel du débat, les orateurs inscrits — et moi-même le premier, bien entendu — ne devraient pas renoncer à prendre la parole. Quant à moi, je me bornerai à dire que ce débat a fourni une excellente occasion d'établir un dialogue entre l'assemblée et le Conseil et que j'en suis reconnaissant à M. Luns. J'espère que ce premier dialogue sera suivi d'autres et deviendra à l'avenir un usage bien établi.

M. le Président. — Je suis saisi d'une demande de clôture du débat présentée par M. Corona.

Conformément à l'article 32 du règlement, peuvent seuls être entendus sur cette demande un orateur « pour » et un orateur « contre » ainsi que le Président de la commission politique.

La parole est à M. Kriedemann.

M. Kriedemann. — (A) Monsieur le Président, je voudrais plaider en faveur de cette proposition. Je crois en effet que nous rendrions service à cette

cause en adoptant la proposition qui vient d'être faite.

M. le Président. — Personne ne demande à parler contre la demande de clôture du débat ? ...

La parole est à M. Scarascia Mugnozza, président de la commission politique.

M. Scarascia Mugnozza. — (I) Je suis d'accord avec M. Corona.

M. le Président. — Je mets aux voix la demande de clôture du débat.

La demande est adoptée.

Le débat est clos.

Nous passons à l'examen de la proposition de résolution.

Sur le premier considérant, je n'ai ni amendement, ni orateur inscrit. Toutefois, le groupe socialiste demande une légère modification de forme qui consiste à remplacer le terme « réunion des chefs d'État », par le terme « Conférence des chefs d'État ».

Il n'y a pas d'opposition à cette modification ?

Cette modification est adoptée.

Je mets aux voix le premier considérant ainsi modifié.

Le premier considérant ainsi modifié est adopté.

Sur le deuxième considérant, je n'ai ni amendement, ni orateur inscrit.

Je le mets aux voix.

Le deuxième considérant est adopté.

Sur le troisième considérant, je n'ai ni amendement, ni orateur inscrit. Toutefois, le groupe socialiste demande une modification d'ordre rédactionnel dans le texte français, qui consiste à remplacer l'expression « se révèle » par l'expression « s'avère ».

Il n'y a pas d'opposition à cette modification ? ...

Cette modification est adoptée.

Je mets aux voix le troisième considérant ainsi modifié.

Le troisième considérant ainsi modifié est adopté.

Sur le paragraphe 1, je n'ai ni amendement, ni orateur inscrit.

Je le mets aux voix.

Le paragraphe 1 est adopté.

Sur le premier alinéa et les lettres A et B du paragraphe 2, je n'ai ni amendement, ni orateur inscrit.

Président

La parole est à M. Westerterp, qui a demandé à intervenir.

M. Westerterp. — Monsieur le Président, je m'abstiendrai de voter sur le paragraphe 2 alinéa A). Je pense en effet qu'il est encore trop tôt en ce moment pour pouvoir décider que la Communauté peut passer à la fin de l'année de la phase de transition à la phase définitive.

Je suis d'avis que les résultats de la conférence au sommet et ceux des prochaines sessions du Conseil devront montrer si la Communauté est prête effectivement à inaugurer, non seulement avec force coups de trompettes mais dans la réalité, la phase définitive du Marché commun.

C'est pourquoi je m'abstiendrai de voter sur le paragraphe 2 alinéa A), et peut-être aurez-vous l'obligance de faire voter séparément sur ce paragraphe.

M. le Président. — La parole est à M. Habib-Deloncle.

M. Habib-Deloncle. — Monsieur le Président, je voudrais simplement proposer d'apporter au texte du paragraphe 2 une modification de forme que j'ai soumise d'ailleurs à M. le Président Scarascia Mugnozza, consistant à dire au lieu de « manifester leur volonté commune *de donner* », « manifester leur volonté commune *en donnant* un nouvel élan aux activités des Communautés ». Je crois que M. le rapporteur n'est pas hostile à cette rectification.

M. le Président. — La parole est à M. Burger.

M. Burger. — Monsieur le Président, à la suite de la remarque formulée par M. Westerterp, je voudrais lui dire qu'il fait erreur en croyant que l'alinéa A) établit que nous inaugurons la phase définitive. L'alinéa précédent ne fait que donner une impulsion dans cette direction car il y est dit que la conférence au sommet doit rendre possible le passage à la phase définitive. La raison pour laquelle M. Westerterp désire s'abstenir ne se retrouve donc pas dans le texte de la résolution.

M. le Président. — M. Habib-Deloncle propose de remplacer au premier alinéa du paragraphe 2 l'expression « de donner » par l'expression « en donnant ».

Il n'y a pas d'opposition à cette modification ? ...

La modification est adoptée.

Je mets aux voix le premier alinéa du paragraphe 2 ainsi modifié ainsi que les lettres A et B.

Ces textes sont adoptés.

Après la lettre B, je suis saisi d'un amendement n° 1/rév. présenté par M^{lle} Lulling au nom du groupe socialiste et dont voici le texte :

Après l'alinéa B insérer un alinéa B bis (nouveau) ainsi conçu :

« B bis. de promouvoir une politique sociale commune et de procéder notamment à la réforme du Fonds social européen, qui doit devenir un véritable instrument communautaire pour une politique du plein emploi et pour le relèvement du niveau de vie dans la Communauté. »

La parole est à M^{lle} Lulling.

M^{lle} Lulling. — Monsieur le Président, le point 2 de la résolution contient une liste d'options et de décisions à prendre afin de permettre aux institutions communautaires — et c'est le premier des points énumérés — d'opérer le passage à la phase définitive du Marché commun, ou si vous le préférez, comme l'a dit M. de la Malène, de constater que la période transitoire est terminée. Parmi les problèmes énoncés qui doivent être débloqués au Conseil de ministres, il manque à notre avis l'ensemble des problèmes sociaux. Je n'ai pas l'intention de rappeler ici, M. le Président, toutes les propositions sociales de la Commission restées en suspens devant le Conseil ; je n'ai pas l'intention non plus de dire à nouveau quelle doit être, selon nous, la politique sociale communautaire et quelles corrélations il doit y avoir entre la politique sociale et les autres politiques communes. Cela, Monsieur le Président, nous l'avons écrit, nous l'avons dit, nous l'avons voté à plusieurs reprises. Nous estimons cependant que la résolution que nous adopterons en vue de la conférence au sommet ne doit pas rester muette sur les finalités sociales de l'intégration européenne et sur la nécessité de promouvoir, parallèlement aux autres politiques communes, la politique sociale communautaire. M. de la Malène vient d'ailleurs de rappeler à juste titre le retard à combler dans le domaine des actions sociales.

Notre amendement a donc pour objet d'insérer la politique sociale dans le programme d'action que nous préconisons pour l'achèvement et l'approfondissement des Communautés, et de demander notamment la réforme du Fonds social européen. Cette réforme est pour nous essentielle en vue du passage à la phase définitive du Marché commun, c'est-à-dire au moment où l'actuelle clause de sauvegarde de l'article 226 disparaîtra. Cette réforme est indispensable en raison des vastes mutations structurelles auxquelles nous avons à faire face dans beaucoup de secteurs — et pas seulement dans l'agriculture — pour répondre aux exigences et au défi d'une société qui, bien qu'en évolution permanente, ne doit pas oublier que l'homme doit rester au centre de toutes les préoccupations.

Lulling

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, nous insistons dans notre amendement sur la réforme du Fonds social européen qui doit devenir un véritable instrument communautaire pour une politique de plein emploi et pour le relèvement du niveau de vie dans la Communauté. J'espère que l'assemblée votera cet amendement que j'ai l'honneur de présenter au nom du groupe socialiste, car, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous autres socialistes, nous ne voudrions pas qu'après la conférence au sommet l'on puisse, à propos de la politique sociale, citer le mot fameux de Goethe, qui fut également un grand ministre d'État et qui écrivait jadis : « über allen Gipfeln ist Ruhe ».

M. le Président. — La parole est à M. Bersani, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Bersani. — (I) Monsieur le Président, au nom du groupe démocrate-chrétien, je voudrais dire brièvement que nous sommes pleinement d'accord avec l'amendement présenté par le groupe socialiste dont nous approuvons également la motivation fournie par M^{lle} Lulling. Il ne fait aucun doute que sans cet amendement la résolution présenterait une lacune. Pour que cette résolution soit donc bien structurée et complète, tant sur le plan des idées que sur celui de l'application, nous pensons devoir donner un vote favorable à cet amendement.

M. le Président. — Quel est l'avis du rapporteur ?

M. Scarascia Mugnozza. — (I) Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage à M^{lle} Lulling qui, au cours des débats de la commission politique, a évoqué les problèmes sociaux et le Fonds social européen. De toute évidence, nous n'avons pas songé à faire figurer dans la proposition de résolution ce point dont l'intérêt est incontestable.

C'est pourquoi je voudrais faire observer à M^{lle} Lulling — en la priant de vouloir bien accepter ma suggestion — que l'alinéa B, consacré à la politique économique et conjoncturelle, fait déjà clairement allusion à l'instrument communautaire dont nous disposons pour la politique de plein emploi et le relèvement du niveau de vie. Ce sont des éléments dont nous reconnaissons pleinement l'utilité, mais qui sont compris dans l'expression « politique conjoncturelle ».

Par conséquent, je suis favorable à l'amendement présenté par M^{lle} Lulling, mais je souhaiterais qu'il finisse après le mot « européen », autrement dit, que le texte se lise comme suit : « de promouvoir une politique sociale commune et de procéder notamment à la réforme du Fonds social européen », car, à mon avis, les concepts énoncés dans la deuxième partie de la phrase sont déjà compris dans la notion de politique économique et conjoncturelle.

M. le Président. — La parole est à M^{lle} Lulling.

M^{lle} Lulling. — Monsieur le Président, je suis d'avis que le mot conjoncturel ne couvre pas tous ces aspects. J'ai aussi été très contente d'entendre M. Bersani appuyer mon amendement. Evidemment, si le sort de cet amendement devait dépendre de mon accord pour biffer ces termes, je donnerai cet accord, mais je demande au groupe démocrate-chrétien si, dans son ensemble, il ne votera pas cet amendement où nous précisons que le Fonds social doit être un instrument de la politique communautaire de l'emploi. Je ne vois pas le mal que cela ferait aux députés des autres groupes de préciser ce que doit être, selon nous, ce Fonds social réformé.

Si vous me dites, Monsieur Scarascia Mugnozza, que le sort de mon amendement dépendra de ce que je ne précise pas ou de ce que nous ne précisons pas, je le retirerai. Mais je préférerais le maintenir, d'autant plus qu'il me semble avoir l'appui de M. Bersani et d'autres ; il me paraît en effet important de dire aux participants de la Conférence au sommet ce que doit être cette réforme.

M. le Président. — La parole est à M. Starke.

M. Starke. — Je ne voudrais faire qu'une brève remarque, Monsieur le Président. Je m'associerai à notre rapporteur et prierai notre chère collègue de s'en tenir à cette proposition, car il ne fait pas de doute que de plus amples développements sont très importants et intéressants, mais ils se rattachent plutôt à l'alinéa 2 B). C'est pourquoi je tiens cette solution pour la meilleure et considère en quelque sorte la proposition du rapporteur comme une solution de compromis.

M. le Président. — Nous allons procéder au vote par division sur le texte de l'amendement présenté par M^{lle} Lulling.

Je mets aux voix le passage libellé comme suit :

« de promouvoir une politique sociale commune et de procéder notamment à la réforme du Fonds social européen ».

Je rappelle que le rapporteur a accepté ce passage.

Ce passage est adopté.

Nous passons à l'examen du deuxième passage, libellé comme suit :

« qui doit devenir un véritable instrument communautaire pour une politique du plein emploi et pour le relèvement du niveau de vie dans la Communauté. »

La parole est à M. Scarascia Mugnozza.

M. Scarascia Mugnozza. — (I) Monsieur le Président, avant que nous mettions la deuxième partie de l'amendement aux voix, je voudrais préciser, afin d'éviter tout malentendu, que je suis d'accord avec son contenu. Grâce à une politique sociale commune, nous devons atteindre les objectifs que M^{lle} Lulling a rappelés, à savoir une politique de plein emploi et une amélioration du niveau de vie. Je souscris entièrement à ces objectifs, mais je ne suis pas d'accord qu'on les énumère à cet endroit parce qu'à mon avis, ils sont inclus dans l'expression « politique économique et conjoncturelle ».

M. le Président. — Monsieur Scarascia Mugnozza, voulez-vous que cette partie de l'amendement soit ajoutée à un autre paragraphe ou qu'elle soit rejetée ?

M. Scarascia Mugnozza. — (I) Non, je désire simplement éviter de créer un malentendu en votant contre la deuxième partie de l'amendement, autrement dit, éviter de donner l'impression que je suis contre son contenu et, plus particulièrement, contre la politique de plein emploi et le relèvement du niveau de vie. Loin d'y être opposé, j'y suis favorable. Cependant, cette adjonction est inutile, car dès lors que l'on parle de politique économique et conjoncturelle, on y inclut également ces deux concepts.

M. le Président. — La parole est à M. Vals.

M. Vals. — Monsieur le Président, je prie le rapporteur de m'excuser, mais je ne vois pas en quoi la proposition faite par M^{lle} Lulling peut être gênante. Si ces éléments sont inclus, tant mieux, ce sera une redite. Je ne voudrais pas me livrer ici à un débat sur des politiques conjoncturelles qui peuvent ne pas prévoir le plein emploi. Ce que nous souhaitons, nous, c'est que la politique conjoncturelle et économique qui sera mise en œuvre soit une politique qui assure le plein emploi.

Je pense que tout le monde sera donc d'accord pour voter suivant la proposition de M^{lle} Lulling, car cela ne fera que confirmer ce que M. le Président de la commission politique trouve à l'intérieur de son texte. Je crois qu'il vaut mieux, quand même, qu'un certain nombre de choses soient dites.

M. le Président. — Je voudrais faire une proposition. Puisque nous sommes tous d'accord sur le fond, nous pourrions réserver le vote sur ce texte et charger la présidence de l'harmoniser avec le texte de la lettre B de ce même paragraphe, de façon à éviter les redites. Cela pourrait être une solution.

Quel est votre avis, Mademoiselle Lulling ? ...

M^{lle} Lulling. — Non, Monsieur le Président, je crois qu'il est impossible de suivre une telle procédure.

Nous venons d'adopter la première partie du texte, mettons la deuxième aux voix. Si elle est rejetée, elle n'y figurera pas ; si elle est adoptée, elle figurera dans la résolution, et je dirai à M. Scarascia Mugnozza que le superflu est chose très nécessaire.

M. le Président. — Je mets aux voix le deuxième passage de l'amendement de M^{lle} Lulling.

Ce texte est adopté.

Sur la lettre C, je n'ai ni amendement, ni orateur inscrit.

Je mets ce texte aux voix.

Ce texte est adopté.

Sur la lettre D, je suis saisi d'un amendement n°5, présenté par M. Oele, au nom du groupe socialiste et dont voici le texte :

Rédiger comme suit l'alinéa D. de ce paragraphe :

« D de donner une nouvelle impulsion à une politique commune dans les domaines de l'approvisionnement en énergie et de la recherche scientifique et technologique, en accordant à la Communauté européenne de l'énergie atomique des moyens suffisants pour lui permettre de poursuivre et d'adapter la recherche nucléaire et en lui assignant de nouvelles tâches à moyen terme et à long terme, notamment dans le cadre d'accords éventuels avec des pays tiers européens ; ».

La parole est à M. Oele pour soutenir son amendement.

M. Oele. — (N) Monsieur le Président, le groupe auquel j'appartiens a noté avec attention que ce paragraphe tend à assigner à Euratom de nouvelles tâches à court terme, à moyen terme et à plus longue échéance. De nouvelles tâches donc, également dans le domaine non nucléaire à propos desquelles il ne se trouve aucune disposition dans le Traité.

Cela suppose que l'on dispose toujours de la pleine capacité et de la pleine efficacité de l'organisation d'Euratom au moment où cette institution sera en mesure d'assumer ces tâches. Il existe dans mon groupe les doutes les plus sérieux à cet égard. Nous sommes d'avis que sur ce point la situation est critique. Nous abordons maintenant la troisième année sans qu'il existe la moindre certitude sur une quelconque perspective pour Euratom dans le domaine de la recherche nucléaire pour lequel le traité donne expressément compétence à cette Communauté.

Nous estimons donc que cette déclaration générale selon laquelle on souhaite maintenir Euratom comme plate-forme pour la recherche technologique au sens plus large, devrait aussi tenir compte de ce problème politique d'actualité, et que nous devons établir

Oele

clairement que des moyens financiers devront être mobilisés également à brève échéance aux fins des recherches nucléaires entreprises par Euratom. En effet, cette organisation est compétente en ce domaine et elle a de l'expérience en ce domaine, alors qu'il faudrait des années pour la réadapter et la rendre capable, même en partie, d'entreprendre de la recherche non nucléaire.

Permettez-moi de préciser ma pensée à l'aide d'un communiqué de presse du Conseil qui s'est occupé la semaine passée du problème d'Euratom et qui n'est pas parvenu, une fois de plus, à un résultat positif en ce qui concerne l'établissement d'un budget pour plusieurs années. Dans ce communiqué il est dit — je cite en français :

« Le Conseil a invité chaque délégation à informer son gouvernement des problèmes qui se posent actuellement dans le cadre d'Euratom en vue de lui permettre d'examiner l'opportunité d'évoquer ces problèmes lors de la prochaine réunion des chefs d'État ou de gouvernement qui doit se tenir à La Haye. »

Cela signifie que cette question pourra jouer un rôle à la conférence au sommet et pour cette raison je crois que nous devrions nous exprimer clairement en faveur de la continuation des activités d'Euratom dans le domaine nucléaire, et c'est pour cette raison que j'ai présenté cet amendement.

Je dois ajouter que, d'accord avec le président de la commission politique, j'ai quelque peu modifié le texte et que je l'ai maintenant rédigé comme suit, dans l'espoir qu'il se présente ainsi sous une meilleure forme et qu'il sera plus compréhensible pour mes collègues.

Je donne lecture du texte en français :

« De donner une nouvelle impulsion à une politique commune de la recherche scientifique et technologique y compris la poursuite des travaux dans le secteur nucléaire en assignant à la Communauté européenne de l'énergie atomique de nouvelles tâches à moyen terme et à long terme et en lui accordant les moyens nécessaires à une telle activité, notamment dans le cadre d'accords éventuels avec des pays tiers européens. »

Je pense que ce texte se rattache le mieux possible au texte existant tout en exprimant clairement que nous entendons mettre Euratom en état de survivre, également à brève échéance.

M. le Président. — Monsieur Oele, je vous prie de me présenter par écrit la modification que vous proposez à votre amendement.

Quel est l'avis du rapporteur ? . . .

M. Scarascia Mugnozza. — (I) Monsieur le Président, comme l'a déjà dit M. Oele, je suis d'accord. En somme, il s'agit d'insérer, après le mot « technologique », le membre de phrase suivant : « en accordant à la Communauté européenne de l'énergie atomique des moyens suffisants pour lui permettre de poursuivre et d'adapter la recherche nucléaire ». J'estime que cette modification du texte initial contribue utilement à préciser et à éclaircir notre point de vue.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement de M. Oele tel qu'il vient de le modifier et qui est accepté par le rapporteur.

L'amendement est adopté.

Sur la lettre E, je n'ai ni amendement, ni orateur inscrit.

Je mets ce texte aux voix.

Ce texte est adopté.

Sur la lettre F, qui a fait l'objet d'un corrigendum, je suis saisi d'un amendement n° 2 présenté par M. Vals et dont voici le texte :

Rédiger comme suit l'alinéa F de ce paragraphe :

« F de renforcer les pouvoirs du Parlement européen, notamment en ce qui concerne le contrôle des ressources propres de la Communauté et l'établissement des budgets des Communautés européennes qui ne devront plus être adoptés contre la volonté du Parlement européen, mais qui devront être approuvés par lui ».

La parole est à M. Vals.

M. Vals. — Je retire mon amendement.

M. le Président. — L'amendement n° 2 est retiré.

Je mets aux voix la lettre F.

Ce texte est adopté.

A la lettre G, je suis saisi d'un amendement n° 3, présenté par M. Dehousse et dont voici le texte :

A l'alinéa G de ce paragraphe, remplacer les mots :

« des ministres de l'instruction publique, » . . .

par les mots :

« des ministres compétents, » . . .

La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Monsieur le Président, il s'agit d'un amendement très modeste. Les ministres de l'instruction publique existent de moins en moins, ils sont de plus en plus remplacés par les ministres de

Dehousse

l'Éducation nationale. D'autre part, il est de plus en plus fréquent que les questions qui relèvent de la coopération culturelle soient traitées par les ministres de la culture. Dans ces conditions, je propose tout simplement de remplacer les mots « réunions périodiques des Ministres de l'instruction publique » par « réunions périodiques des Ministres compétents ». Cela me permettra, entre autres, d'éviter un petit drame en Belgique...

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 3.

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le texte de la lettre G ainsi modifié.

La lettre G ainsi modifiée est adoptée.

Je mets aux voix l'ensemble du paragraphe 2, modifié par les différents amendements qui ont été adoptés.

L'ensemble du paragraphe 2 ainsi modifié est adopté.

Sur le paragraphe 3, je suis saisi d'un amendement n° 6 présenté par MM. Lücker, Vals, Starke et Habib-Deloncle au nom de leur groupe politique respectif, et dont voici le texte.

Compléter comme suit ce paragraphe :

... « selon les termes mêmes de son avis en date du 1^{er} octobre 1969 (doc. COM(69) 1000) ».

La parole est à M. Habib-Deloncle pour soutenir cet amendement.

M. Habib-Deloncle. — Monsieur le Président, un simple mot d'explication pour cet amendement dont nous avons pris l'initiative et que les groupes politiques ont accepté de soutenir ; la Commission a émis elle-même, avec beaucoup de pertinence, un avis sur la méthode d'engagement des négociations, nous n'avons pas voulu trancher sur ce point par-delà l'avis de la Commission et nous préférons nous y référer explicitement.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 6.

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le paragraphe 3 ainsi modifié.

Le paragraphe 3 ainsi modifié est adopté.

Sur le paragraphe 4, je suis saisi d'un amendement n° 4 présenté par M. Behrendt, au nom du groupe socialiste, et dont voici le texte :

Paragraphe 4

Après les mots : « aux gouvernements »...

Insérer les mots : « et aux parlements »...

La parole est à M. Behrendt pour soutenir son amendement.

M. Behrendt. — Monsieur le Président, au fond la motivation s'exprime déjà dans la manière dont le texte est rédigé. Je voudrais simplement ajouter que si nous exprimons notre avis dans une résolution, avant la conférence au sommet, nous devrions également transmettre cette résolution aux parlements nationaux des États membres. Je vous invite à approuver cette proposition au nom du groupe socialiste.

M. le Président. — Je mets aux voix l'amendement n° 4.

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le paragraphe 4 ainsi modifié.

Le paragraphe 4 ainsi modifié est adopté.

La parole est à M. Vredeling pour une déclaration de vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

M. Vredeling. — Monsieur le Président, en guise d'explication de vote, je ferai observer que la proposition de résolution que nous avons sous les yeux renferme un certain nombre de bons éléments mais elle renferme aussi un certain nombre d'éléments qui soulèvent à mon sens plus de problèmes que la résolution n'en résout. Je pourrais citer des exemples mais pour être bref, je me contenterai d'en nommer un seul qui, pour moi, est décisif.

Au paragraphe 1, il est dit que nous invitons les chefs d'État à réaliser par étapes l'union politique de l'Europe.

Monsieur le Président, si on nous demande de quelle union politique il s'agit, nous ne savons que répondre. Il m'a semblé que si nous y ajoutions qu'il faut s'efforcer de mettre sur pied une union politique soumise à un contrôle démocratique, il serait douteux qu'un amendement en ce sens aboutisse au Parlement. J'ai donc voulu épargner au Parlement la peine de se prononcer dans un sens défavorable sur ce sujet. Mais comme mes doutes sur le point de savoir quelle union politique on se propose de réaliser, subsistent néanmoins, je m'abstiendrai de voter sur cette résolution.

M. le Président. — La parole est à M. Burger pour une explication de vote.

M. Burger. — Monsieur le Président, si l'élément dont vient de parler M. Vredeling, à savoir que l'insertion éventuelle du terme démocratique notamment, pourrait faire naître des doutes, cela peut

Burger

seulement se produire parce que bon nombre de membres de cette assemblée sont peut-être d'avis que cela va de soi puisque le traité en dispose ainsi. C'est évidemment autre chose que si on avait, en soi, des objections contre cette insertion, et comme la manière dont M. Vredeling a motivé son abstention pourrait faire naître des imprécisions, je tiens à ce que cette insertion soit faite.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution modifiée par les divers amendements qui ont été adoptés.

L'ensemble de la proposition de résolution ainsi modifiée est adopté (*).

8. Composition des commissions

M. le Président. — J'ai reçu du groupe socialiste une demande tendant à nommer M. Bading membre de la commission des finances et des budgets.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Cette demande est ratifiée.

9. Calendrier des prochaines séances

M. le Président. — Le Parlement a épuisé son ordre du jour.

(*) J.O. n° C 146 du 13 novembre 1969, p. 4.

Le Bureau élargi propose au Parlement de tenir ses prochaines séances à Strasbourg dans la semaine du 24 au 28 novembre 1969.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

10. Conférence parlementaire de l'association

M. le Président. — J'informe le Parlement qu'à la demande de la commission paritaire de la Conférence parlementaire de l'association C.E.E.-E.A.M.A., la réunion de la Conférence parlementaire, qui devait avoir lieu du 15 au 17 décembre 1969 à Hambourg, a été renvoyée à la période allant du 12 au 15 janvier 1970.

11. Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Conformément à l'article 17 paragraphe 2 du règlement, je dois soumettre à l'approbation du Parlement le procès-verbal de la présente séance qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

12. Interruption de la session

M. le Président. — Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h 30)